

UNIVERSITÉ PALACKÝ D'OLOMOUC

FACULTÉ DES LETTRES

Département des Études romanes

Application d'Agenda 21 en France et en République
tchèque et ses conséquences économiques et
sociales

Mémoire

Auteur du mémoire: Bc. Miluše Lorencová

Directeur du mémoire: Doc. Mgr. Jaromír Kadlec, Dr.

Univerzita Palackého v Olomouci
Filozofická fakulta
Akademický rok: 2011/2012

Studijní program: Filologie
Forma: Prezenční
Obor/komb.: Odborná francouzština pro hospodářskou praxi
(OFHP)

Podklad pro zadání DIPLOMOVÉ práce studenta

PŘEDKLÁDÁ:	ADRESA	OSOBNÍ ČÍSLO
Bc. LORENCOVÁ Miluše	Rybník 112, Česká Třebová	F090390

TÉMA ČESKY:

Application d'Agenda 21 en France et en République tcheque et ses conséquences économiques et sociales

NÁZEV ANGLICKY:

The Application of Agenda 21 in France and in The Czech Republic and its economical and social impacts

VEDOUcí PRÁCE:

Doc. Mgr. Jaromír Kadlec, Dr. - KRF

ZÁSADY PRO VYPRACOVÁNÍ:

- Consulter la littérature technique tcheque et française ; consulter d'autres sources disponibles (électroniques), traiter des informations obtenues via rencontres et expériences personnelles
- Présenter le concept du développement durable et le procédé d'élaboration d'un Agenda 21 en mettant l'accent sur les spécificités nationales
- Effectuer une analyse comparative des démarches réalisées ; éviter les simplifications

SEZNAM DOPORUČENÉ LITERATURY:

- KAŠPAR, J. a PETROVÁ, M. Místní agenda 21. Praha: 2006. ISBN: 80-7212-435-8.
MEZŘICKÝ, V. Environmentální politika a udržitelný rozvoj. Praha: Portál, 2005 ISBN: 80-7367-003-8.
PARATT, J.-M. Agir pour le 21e siècle, l'Agenda 21 de Buxerolles. Ville de Buxerolles, 2010.
PETROVÁ, M. a TYM, A. Místní agenda 21. Praha: CENIA ve spolupráci s MŽP ČR, 2009. ISBN: 978-80-85087-76-5.
REITSCHMIEDOVÁ, A. Práce s veřejností a Místní agenda 21. Praha: MŽP ČR a Český ekologický ústav, 1998. ISBN: 80-7212-047-6.
TRUNEČKOVÁ, Š. Místní agenda 21 v Chrudimi aneb společně vytváříme město, kde je radost žít. Chrudim: 2010.
VALETTE, B. et BONNEM, M. L'Agenda 21 de Buxerolles, une démarche pragmatice et concertée. Ville de Buxerolles, 2009.
Národní síť zdravých měst ČR. Cit. 2011-08-08. Dostupné z: <http://nszm.cz/index.shtml>
Oficiální databáze místních Agend 21 v ČR. Cit. 2011-08-08. Dostupné z: <http://ma21.cenia.cz/>
Společné evropské indikátory. Cit. 2011-08-08. Dostupné z: http://ec.europa.eu/environment/urban/common_indicators.htm

Podpis studenta:



Datum:

25. 11. 2012

Podpis vedoucího práce:



Datum:

25. 11. 2012

UNIVERSITÉ PALACKÝ D'OLOMOUC

FACULTÉ DES LETTRES

Déclaration

Je déclare que le présent mémoire est le résultat de mon propre travail et que toutes les sources bibliographiques utilisées sont citées.

Olomouc, le 11 mai 2012

signature

UNIVERSITÉ PALACKÝ D'OLOMOUC

FACULTÉ DE LETTRES

Remerciement

Le présent mémoire est le résultat d'une vive collaboration internationale. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué à sa réalisation et notamment au Doc. Mgr. Jaromír Kadlec, Dr. qui a surveillé la rédaction de la présente étude.

Olomouc, le 11 mai 2012

signature

ANOTACE

Příjmení a jméno:	Lorencová Miluše
Katedra:	KRF – Katedra romanistiky, Filozofická fakulta
Název práce:	Application d'Agenda 21 en France et en République tchèque et ses conséquences économiques et sociales
Název v angličtině:	The Application of Agenda 21 in France and in The Czech Republic and its social et economical impacts
Vedoucí práce:	Doc. Mgr. Jaromír Kadlec, Dr.
Jazyk práce:	francouzština

Počet znaků:	119 159
Počet příloh:	2
Počet použité literatury a elek. zdrojů:	25
Klíčová slova:	Udržitelný rozvoj, Francie, komparace, Agenda 21, životní prostředí, Grenelle, strategie, Buxerolles, Chrudim
Anotace práce:	<p>Diplomová práce na téma: „Aplikace Agendy 21 ve Francii a v České republice a její sociální a ekonomické dopady“ nabízí náhled na problematiku udržitelného rozvoje a na jeho vnitřní aplikaci ve formě Agendy 21 ve Francii a v České republice.</p> <p>Analytická a komparativní metoda práce je založena na studiu odborných textů a na výzkumu v terénu.</p> <p>Práce je rozdělena do čtyř hlavních částí. V první části je detailně představena myšlenka udržitelného rozvoje. Následuje část porovnávací aplikaci hlavních témat udržitelného rozvoje ve Francii a v České republice. Třetí část seznamuje s konceptem Agendy 21 a poslední část nabízí konkrétní aplikaci udržitelného rozvoje (Agendy 21) ve francouzském městě Buxerolles a v českém městě Chrudim a reflexi nad ekonomickými a sociálními aspekty, které s aplikací daného konceptu souvisejí.</p> <p>Cílem práce je představit problematiku udržitelného rozvoje v konkrétních obrysech a nabídnout srovnání jeho aplikace ve dvou různých zemích.</p> <p>Za hlavní přínos práce lze považovat je její komparativní aspekt a komplexní uchopení nahlížené problematiky.</p>
Klíčová slova v angličtině:	Sustainable development, France, comparison, Agenda 21, environment, Grenelle, strategy, Buxerolles, Chrudim

<p>Anotace v angličtině:</p>	<p>The thesis „The Application of Agenda 21 in France and in The Czech Republic and its social et economical impacts” treats the issue of the sustainable development and its interior application in the form of Agenda 21 in France and in The Czech Republic.</p> <p>The analytic and comparative method is based on technical studies and texts and on the personal research.</p> <p>The thesis is composed of four major parts. Firstly, the idea of the sustainable development is treated. The following section proposes a comparison of principal questions of the sustainable development in France and in The Czech Republic. The third part introduces the Agenda 21 concept and the last section represents a concrete application of the sustainable development (Agenda 21) in the French town Buxerolles and in the Czech one Chrudim, treating simultaneously the social and economical impacts of the application.</p> <p>The aim of the thesis is to introduce the issues of the sustainable development in concrete figures and to propose a comparison of its application in two different countries.</p> <p>The comparative aspect and the comprehensive dealing of the subject can be considered as the main contributions of the thesis.</p>
---	--

SOMMAIRE

INTRODUCTION	9
Partie I : Le concept de Développement durable en France et en République tchèque	12
A. Développement durable en grandes lignes.....	12
a. La notion de développement durable	13
b. L’histoire du développement durable.....	14
c. Conventions de l’ONU internationales sur le développement durable.....	21
d. Déclinaison du développement durable à la législation européenne	21
e. L’histoire du développement durable en France	22
f. Grandes lignes du développement durable en République tchèque.....	25
B. Comparaison de différentes thématiques du développement durable en France et en République tchèque.....	28
C. Critiques du concept de DD :	42
Partie II : Agenda 21 : Développement durable au niveau local ; exemple de Buxerolles et de Chrudim	45
A. AGENDA 21 : Développement durable au niveau local	45
a. Instruction pour créer un Agenda 21	47
b. Indicateurs européens partagés (IEP).....	49
c. Les méthodes d’intégration du public dans la planification stratégique	51
B. Deux exemples réels d’Agenda 21.....	53
a. L’Agenda 21 de la ville de Buxerolles	54
b. L’Agenda 21 de la ville de Chrudim	63

c. Analyse comparative des deux exemples réalisés et leurs conséquences socio-culturelles, économiques et environnementales.....	70
d. L'Agenda 21 : Quelles conséquences ?.....	75
CONCLUSION.....	78
RÉSUMÉ.....	80
BIBLIOGRAPHIE	82
ANNEXES.....	85

INTRODUCTION

Le sujet du présent mémoire a été choisi par intérêt personnel, par un manque constaté de la littérature traitant le sujet sous le même onglet et aussi pour son importance et son actualité.

La question du développement « soutenable » ou « durable » n'est pas toute récente, elle commençait à apparaître depuis la deuxième moitié du XX^e siècle, comme on le verra dans la partie sur l'histoire de la démarche. Néanmoins, elle reste toujours une démarche difficilement transférable et explicable, parce que pas assez concrète et tangible et trop universelle et généraliste en même temps. Et pourtant, il s'agit d'un concept approuvé et reconnu dans le monde entier d'aujourd'hui, qui propose un nouveau regard sur la globalité des démarches, procédés et constats, sur le fonctionnement de base de la société et du monde. Il s'agit d'un concept ambitieux et innovant, qui représente pour certains la seule solution pour éviter les conditions de vie épouvantables pour les prochaines générations, et un inadmissible retour en l'arrière pour d'autres. Le développement durable incite au changement des habitudes et des façons de faire et à réfléchir. Il appelle à la sobriété, à la solidarité et à la réflexion sur nos comportements. Il demande de remettre en cause notre façon de vivre, sans imposer des changements radicaux et sans recourir à la stagnation ou à la décroissance. C'est un concept qui éveille beaucoup de débats, critiques et intérêts. Aborder ce sujet nous a donc paru très intéressant, car il représente en soi beaucoup d'enjeux, et pas seulement par son caractère contradictoire.

L'occasion de faire connaissance avec la problématique du développement durable en France au sein d'un séjour étudiant m'a permis de comprendre l'idée du concept et d'obtenir une vision globale et « cartographique » des différents problèmes liés au développement durable en France. De là l'idée d'écrire un mémoire sur ce sujet, dont le cœur serait une « double vue », dans la mesure où on proposera une approche analytique et comparative de la démarche dans les deux pays : en France et en République tchèque. Pour répondre aux besoins du « concret » et pour démontrer le côté pratique et opérationnel du développement durable, on a choisi de présenter celui-ci d'une manière concrète, c'est-à-dire via son application dans l'« Agenda 21 », un dispositif donné aux territoires, qui vise à traduire

l'idéologie du développement durable dans les actions réelles. Une grande partie de notre mémoire sera donc dédiée à l'Agenda 21, y compris deux études de cas concrètes situées à la fin. On a trouvé essentiel de travailler sur le « concret », d'où le titre de notre mémoire. Néanmoins, on trouvait indispensable de traiter assez précisément la partie « théorique » et de bien expliquer les intérêts du développement durable, ainsi que la structure d'un Agenda 21, car on estime que c'est la connaissance des notions globales qui permet de comprendre les déclinaisons techniques dans la dernière partie.

Le mémoire suit une structure logique, passant de la notion abstraite aux applications concrètes, toujours essayant de garder la notion de comparaison, qui devrait constituer « le fil rouge » de notre mémoire. Le premier chapitre est consacré à présenter le développement durable avec son histoire et son ancrage juridique au niveau mondial, communautaire et national. Le chapitre suivant présente une comparaison franco-tchèque détaillée des différentes thématiques du développement durable, basée sur l'étude de documents techniques, mais aussi sur l'étude et l'expérience personnelle. Le troisième chapitre ouvre la partie pratique du mémoire, présentant l'outil concret d'application Agenda 21, abordant toutes les étapes de sa construction. Le dernier chapitre propose deux études de cas, c'est-à-dire deux projets d'Agenda 21 réalisés. La présentation assez détaillée de chacun des cas est suivie par les conclusions sur les apports économiques et sociaux de la démarche, les points forts et les difficultés rencontrées. Une comparaison des deux cas conclut cette dernière partie, proposant des constatations acquises. Le « corps » du mémoire est accompagné par la partie « conclusion », qui fait un bilan des réponses apportées par le mémoire et propose une réflexion sur ses apports. La partie « annexes » qui représente l'accompagnement graphique du texte se situe tout à la fin, après la partie « bibliographie ».

Le travail présent a pu être réalisé grâce au support des matériaux techniques, ainsi que par la recherche effectuée « sur le terrain », via des contacts et témoignages de personnes engagées et spécialisées dans les domaines traités. En respectant leur souhait de rester anonymes, on obtient leur accord pour s'inspirer de leurs discours en rédigeant notre mémoire.

Le présent mémoire se fixe plusieurs objectifs. D'abord, il veut présenter le concept du développement durable dans sa globalité et d'une façon objective, avec ses opportunités et ses limites. Dans le deuxième temps, il veut proposer un regard comparatif unique sur les grandes questions du développement durable dans les deux pays. L'objectif primordial est d'arriver à présenter l'application du développement (sa déclinaison dans un Agenda 21) d'une façon compréhensible et objective, en cohérence avec les grands principes définis, et tout en gardant un esprit critique pour pouvoir proposer une analyse correspondant à la réalité. Identifiant les risques et difficultés qu'on pourrait rencontrer en rédigeant notre mémoire, parmi lesquels on compte notamment le risque de simplification et de conclusions et constatations subjectives, on essayerait de les éviter, s'appuyant tout au long de notre travail sur les sources crédibles et vérifiables.

Partie I : Le concept de Développement durable en France et en République tchèque

A. Développement durable en grandes lignes

Dans ce premier chapitre on abordera les grandes lignes de la notion de développement durable. On partira de la définition du terme, on continuera par son évolution, en notant bien les circonstances historiques de son apparition. On esquissera ensuite l'histoire du concept dans l'Union Européenne et en descendant à l'échelle nationale, en France et en République tchèque. On portera attention aux aspects législatifs également, remarquant les lois et réglementations importantes. A la fin du chapitre on proposera une brève comparaison de la situation (sous l'optique du développement durable) dans les deux pays, issue des éléments donnés auparavant. La dernière petite partie du chapitre sera dédiée aux approches critiques du concept de développement durable.

Pour traiter un sujet aussi vaste que celui de *développement durable* il faut procéder avec précaution, dans la mesure où on fait face au risque de « dilution » des lignes qui nous intéressent dans la quantité d'informations concernant le sujet. Pour limiter ce risque, on suivra une structure bien définie, qui sera la suivante :

- Définition du terme « développement durable »
- Histoire générale du développement durable
- Développement durable et ONU
- Déclinaison du développement durable à la législation européenne
- Développement durable en France : histoire et législation
- Développement durable en République tchèque : évolution et législation
- Brève comparaison entre la France et la République tchèque sous l'optique du développement durable
- Approches critiques du développement durable

a. La notion de développement durable

DEVELOPPEMENT DURABLE (DD)

Un terme qui se veut très à la mode dans les sociétés occidentales, une locution qui se décline de plus en plus dans tous les domaines de la vie quotidienne : le *développement durable*. Mais qu'est-ce qu'on entend vraiment sous ces deux mots ? Leur contenu n'est-il pas trop vague ? Est-il compréhensible et tangible ? Cette expression magique, « une clé sous-entendue de tous les problèmes de demain », n'est-elle qu'un effet de mode du jour d'aujourd'hui ?

La notion du développement durable (DD) est celle qui donne le cadre à ce mémoire. Tout ce qui sera « dit » par rapport aux projets montés et initiatives réalisées prend sa source dans le concept du DD. Pour cette raison il est indispensable d'offrir une définition claire et compréhensible de cette notion, y compris son cadre historique, juridique et socio-culturel. Le premier chapitre lui sera entièrement dévoué¹.

Définition du terme

Le terme « sustainable development », traduit comme « développement durable », apparaît pour la première fois dans le rapport « Notre Avenir à tous », plus connu comme le « Rapport Brundtland » en 1987². Ce rapport propose la définition suivante : « *Le développement soutenable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ».

Le rapport présente pour la première fois la notion de DD telle qu'on la comprend aujourd'hui. (Ce qui ne veut pas dire tout de même qu'il s'agissait de la

¹ Dans cette partie on s'inspirera notamment dans les cours de Monsieur Pierre Le Masne, maître des conférences à l'Université de Poitiers. Les sources supplémentaires seront listées en *bibliographie* à la fin de ce travail.

² Le Rapport élaboré par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), dirigée par la Première Ministre norvégienne Gro Brundtland.

toute première réflexion sur les problèmes et limites environnementales et sur le caractère insoutenable de l'économie telle qu'elle se présentait à l'époque, ce qu'on montrera et développera dans la partie historique).

b. L'histoire du développement durable

En parlant de l'historique du concept en question il faut faire attention à ne pas confondre celui-ci avec la notion d'écologie et de toutes les formes de préoccupations environnementales, qui remontent pour leur part, à une histoire plus lointaine que la notion de DD.³

Même si l'aspect environnemental eut le rôle d'un « démarreur » du concept (en parlant dès le début d'une voix plus forte que sur le volet social), il faut traiter le concept en soulignant sa spécificité résidant dans sa « dimension de trinité » et dans le contexte de sa création. Comme on l'a mentionné déjà précédemment, la notion de DD est née en 1987 dans le rapport Brundtland, néanmoins, cette idée n'est certainement pas venue ex nihilo. Il s'agit d'un concept ancré dans les circonstances historiques, politiques et sociales de l'époque. En rappelant ces circonstances ainsi que ses prédécesseurs, on va essayer ici de mettre en contexte la naissance du concept de DD.

Dans l'après-guerre, l'économie n'est guère soucieuse d'écologie. Les problèmes écologiques progressent et la situation écologique mondiale se dégrade, en

³ Un des premiers exemples d'une action en faveur de la nature peut être cité pour l'Inde. En 1720, des centaines de villageois ont empêché les soldats du maharadjah de Jodhpur de détruire des arbres sur leur territoire. (Cité de <http://lacurieusehistoire dumonde.centerblog.net/394.html>, 24/1/12). Un décret de protection de la vallée de Yosemite (1864) et la déclaration du parc nature de Yellowstone (1872) servent des exemples plus connus.

L'écologie a une tradition scientifique remontant au 19^e siècle. Le néologisme « écologie » a été inventé en 1866 par le biologiste allemand Ernst Haeckel. Dès 1866, il la définit comme « *la totalité de la science des relations de l'organisme avec l'environnement, comprenant, au sens large, toutes les conditions d'existence.* »

(Cité de: <http://palimpsestes.fr/presidentielles2012/mobilisation/septembre/philologie/docs-ecologie/origines-ecologie.pdf>, 29/1/2012).

relation avec une croissance rapide et peu respectueuse de l'environnement. La théorie économique est dominée par une approche néoclassique, qui met de côté la question des rapports des hommes à la nature (fondamentale pour des auteurs classiques comme Petty ou Quesnay). L'approche marxiste, au moins dans sa version soviétique, est plus préoccupée de rattrapage, de développement et de production que d'écologie. Les dégâts environnementaux sont vus comme la « rançon du progrès », ils ne sont pas considérés comme pouvant être irréversibles⁴.

Ce n'est qu'avec les événements effrayants tels que l'utilisation d'une bombe atomique, l'invention des chambres à gaz ou l'utilisation de l'agent orange durant la guerre du Vietnam qu'on s'était rendu compte du revers du progrès technique. L'humanité a pris conscience de sa capacité autodestructrice.

Plusieurs catastrophes issues des effets négatifs des industries jouaient un rôle important dans le processus de sensibilisation et de création de courants écologistes. Voici quelques exemples d'événements sinistres prenant leur origine dans l'action négligée des filières industrielles⁵ :

- 1952 : smog meurtrier à Londres,
- 1954 : contaminations radioactives des îles Bikini,
- 1932-1968 : rejet de mercure en mer et contamination du poisson, ce qui a causé l'empoisonnement de plusieurs milliers des japonais (maladie de Minamata),
- 1967 : la première marée noire avec le naufrage du Torrey Canyon (123 000 tonnes de pétrole déversées)

On marque également, à partir des années 1970, l'apparition du terme d'un « trou dans la couche d'ozone ».

En 1948 se crée une *Union internationale pour la conservation de la nature*, qui publie en 1952 un rapport préoccupant à propos des relations économie-écologie.

⁴ Le cours polycopié de Pierre Le Masne.

⁵ Source: Le Masne, Pierre : *l'Histoire et Théories du Développement durable*. Faculté des Sciences Economiques, Université de Poitiers, 2009, p.1.

Par conséquent, on assiste à la création des premières déclarations „anti-progressistes“ et des premiers programmes alternatifs demandant l’intégration du respect de l’environnement dans les modèles économiques⁶.

Rapport „Meadows“

Le rapport du Club de Rome, *The Limits to growth* a été publié en 1972. (Il est intitulé d’un membre du Club de Rome Dennis Meadows). Il s’agit d’un tournant dans la mesure où il avertit pour la première fois très clairement des limites de croissance (croissance de la population et du PIB mondial), dues aux limites des ressources naturelles. Tout en tenant compte de ces limites, le rapport ne se présente pas pourtant contre le développement, faisant référence à la théorie de Stuart Mill de l’état stationnaire.

Conférence de Stockholm et écodéveloppement

En juin 1972 a lieu à Stockholm la première conférence des Nations Unies sur l’homme et son environnement. Le rapport issu de cette conférence constate un déséquilibre important entre la sphère technique, qui ne cesse de se développer et celle de la biosphère dont les limites ne peuvent plus être déniées.

La stratégie définie réside dans l’élaboration d’une politique commune visant une « viabilité » du développement à l’échelle mondiale, résidant en partie dans un réajustement des revenus et richesses entre les pays du Nord et du Sud. A l’issue de la conférence un organisme spécialisé dans l’environnement est créé, le Programme des Nations Unies pour l’Environnement (PNUE).

En 1973, le courant d’écodéveloppement est né. Celui-ci met l’accent sur la dimension sociale et la nécessité de changer les structures sociales. Pour ce concept ce sont les limites sociales et politiques qui représentent le frein le plus important du développement. Il encourage la dimension locale du développement et exige une transformation très importante des relations internationales.

⁶ A partir des années 70, plusieurs courants économiques sont créés, pour critiquer notamment le modèle orthodoxe néoclassique. Face aux préoccupations écologiques la théorie néoclassique intégrait dans son concept la notion du capital naturel.

En 1984 a vu le jour la Commission mondiale sur l'environnement et le développement instaurée par l'ONU. Sous la direction de Gro Harlem Brundtland, premier ministre norvégienne, la commission publie le rapport « Notre avenir à tous », connu plutôt comme le rapport « Brundtland », dans lequel on trouve pour la première fois le terme de « développement durable ».

Le rapport « Brundtland »

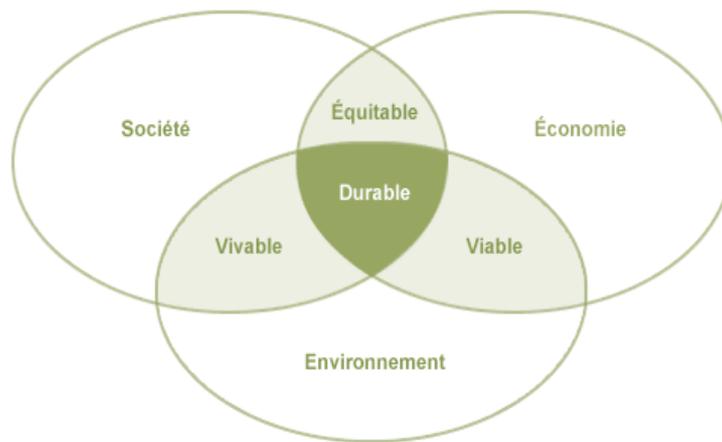
Il s'agit d'un rapport révolutionnaire et unique. En premier lieu, « il adopte une tonalité optimiste et favorable à la croissance économique⁷ » ce qui est en contradiction avec les courants précédents ou analogues (notamment *la théorie de décroissance*). Un développement économique est donc « voulu », mais sous une forme différente, dite « soutenable ». Et celui-ci est envisagé non seulement pour les pays « en développement », mais également pour les pays « industrialisés ». C'est donc cette notion de l'unité et de l'interdépendance écologique et économique et de l'incitation à la collaboration mondiale qui sont novatrices.

Il favorise les échanges économiques internationaux dans le cas où ils sont réalisés suivant deux conditions : qu'ils ne menacent pas le renouvellement des écosystèmes et qu'ils soient équitables.

« Le Rapport ne se prononce pas sur le type d'économie souhaitable : il est possible pour lui de pratiquer le développement durable dans une économie de marché ou dans une économie planifiée, mais dans tous les cas il faut une transformation de l'économie et de la société. L'économie est inséparable du social et de l'environnemental, il faut beaucoup plus d'équité sociale. Le développement ne fonctionne plus seulement sur le pivot économique, mais comporte trois dimensions interdépendantes. »⁸ D'où la fameuse formule des « trois piliers du DD » : économique, environnemental et social. Cette transversalité est souvent représentée sous la forme du graphique suivant :

⁷ Ibidem.

⁸ Ibidem.



Source : <http://picsbox.biz/key/developpement%20durable%20definition>

Le graphique peut être interprété ainsi :

Les trois cercles représentent les trois piliers du développement durable : économique, social et environnemental. L'égalité entre ces trois piliers est le principe de base du concept, ainsi que leur transversalité et leur concordance.

Le pilier économique

Le concept du DD met l'accent sur la continuité de la croissance économique de la société, ainsi que sur la rentabilité des démarches.

Le pilier social

L'homme est le centre d'intérêt du DD. Il veille sur le respect des valeurs humaines comme la dignité, l'égalité de traitement et la liberté.

Le pilier environnemental

Le concept du DD met en avant la dimension environnementale, dans la mesure où il prend en compte les limites des ressources naturelles et l'impact de l'activité humaine sur l'ensemble du patrimoine naturel.

C'est cette « trinité » du concept qui est novatrice et qui le distingue de tous ses prédécesseurs. Il serait déraisonnable de confondre le terme du DD avec celui d'écologie, car cela signifierait réduire son contenu à un seul pilier. De même, il faut bien le distinguer des initiatives précédentes telles que le rapport « Limits to

growth » et le concept d' « écodéveloppement », qui se préoccupent également de la jonction du monde économique et écologique, négligeant, de leur côté, la dimension sociale.

Le rapport touche aussi la problématique des « biens communs de l'humanité ». Des problèmes intéressants sont posés, comme ceux de la pollution de l'espace, de la circulation de matériaux nucléaires dans l'espace, de l'exploitation des minerais dans l'Antarctique ou au fond des mers. Le rapport conclut qu'il faut des accords internationaux renforcés dans toutes ces questions (le droit de la mer, la pêche, l'immersion des déchets en mer, pour l'utilisation de l'espace, etc).

Le rapport traite également la question de la biodiversité. Il exige des modifications dans les structures de développement, (changements des structures économiques et des régimes fonciers), dans la mesure où elles doivent auparavant prendre en compte le maintien de la diversité biologique. Il préconise la mise au point de « Stratégies nationales de conservation », sous l'égide des Etats avec la participation des ONG, des entreprises privées et du public.

Pour la question de l'industrie, le rapport prononce l'idée de « produire plus avec moins ». Il met l'accent sur l'optimisation et la rationalisation des sources et sur la maîtrise et la prévention de la pollution industrielle, toutefois en restant entièrement dans le concept de la croissance économique.

Le rapport Brundtland compte jusqu'aujourd'hui parmi les initiatives les plus fructueuses dans la problématique du DD car il s'agit d'une déclaration aboutie. Il a réussi à mettre en accord un grand nombre d'acteurs économiques, politiques et sociaux à travers le monde, ce qui est d'autant plus apprécié au vu des échecs ou semi-échecs des sommets mondiaux de l'environnement qui ont eu lieu récemment à Copenhague (2009) et à Cancun (2010) n'ayant apporté aucun avancement important dans le concept posé en 1987⁹. Néanmoins il faut prendre en compte le fait que cet accord a été rédigé par une grande généralité et ambiguïté, qui se sont traduites dans

⁹ Les sommets en question sont traités « échecs » dû l'incompétence d'arriver au consensus universel. Les conférences ont montré les tensions importantes entre les pays « développés » et « en voie de développement », qui ont rendue impossible un accord quelconque.

des contours initiaux moins précis, et dans le contenu politique et économique moins exigeants. Le rapport a défini l'enjeu sans trop avancer sur les moyens.

Après le Brundtland

En 1992, vingt ans après la conférence de Stockholm, une conférence de l'ONU sur l'Environnement et le Développement se tient à Rio de Janeiro. La conférence, réunissant un spectre de participants très important (les politiciens, les ONG, le monde des affaires) fait naître une déclaration formulant 27 principes qui précisent la notion de développement durable¹⁰.

A l'issue de la conférence un plan d'action est adopté, appelé Agenda 21, dont l'objectif principal est de rendre en pratique les principes du développement durable à travers un grand nombre d'actions au niveau local, au 21^e siècle.

En 1997, une convention importante sur le changement climatique est signée, connue comme le « Protocole de Kyoto ». Les Etats signataires s'engagent chacun pour leur part à adopter les mesures qui aboutiront à une réduction globale des gaz à effet de serre sur la planète.

Par la suite, plusieurs sommets ont eu lieu : Johannesburg (2002), Copenhague (2009), Cancun (2010), Durban (2011). Ceux-ci n'ont apporté malheureusement que très peu d'initiatives concrètes (la création du Fonds Vert pour le Climat, destiné à aider les pays pauvres dans leurs efforts à limiter le réchauffement climatique). On peut même constater un pas en arrière dans la décision de certains pays (le Canada, la Russie et le Japon) en ne renouvelant pas leurs engagements de Kyoto (ceux-ci vont arriver à expiration avant 2013).¹¹

En juin 2012, vingt ans après « Rio », un sommet sur l'environnement et le développement va avoir lieu dans la même ville, à Rio de Janeiro. Les attentes ne sont pas aussi ambitieuses que pour les sommets précédents, ce qui évitera de répéter les déceptions. Un tel constat n'est guère consolant, mais plutôt alarmant et honteux.

¹⁰ Les 27 principes peuvent être consultés sur le site suivant : http://www.actu-environnement.com/ae/dossiers/dd/dd_27principe.php4 (consulté le 5/1/2012)

¹¹ <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/changement-climatique/chronologie.shtml> (consulté le 6/1/2012)

c. Conventions de l'ONU internationales sur le développement durable

1972 : La Déclaration sur l'Environnement ; signée à l'issue de la conférence de Stockholm en juin 1972, elle introduit 26 principes sur les grandes questions des rapports de l'homme à l'environnement¹².

1982 : La Charte mondiale pour la nature

1992 : La Conférence de Rio de Janeiro. Cette conférence a abouti à l'adoption de trois instruments :

- La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement
- Le programme d'action « Agenda 21 »
- Les Conventions sur le changement climatique et sur la biodiversité.

1997 : signature du Protocole de Kyoto

2002 : La Conférence de Johannesburg (« Rio + 10 »)

d. Déclinaison du développement durable à la législation européenne

1994 : Loi modèle sur la protection de l'environnement. Destinée notamment aux nouveaux entrants dans l'UE, pour renforcer leur législation environnementale.

2000, 2001 : Livres blancs sur la responsabilité environnementale et sur les substances chimiques

2001 : Livre vert sur la responsabilité sociétale des entreprises

L'Union Européenne a adopté en 2001 un document intitulé Stratégie de l'UE pour le développement durable (UE-SDD). La stratégie vise quatre enjeux majeurs : les changements climatiques, le transport durable, la santé publique, la préservation et la gestion des ressources naturelles.

En 2006 trois enjeux prioritaires ont été rajoutés :

- la production et la consommation durables
- l'inclusion sociale, la démographie et la migration

¹² On y retrouve les trois « socles » suivants : le droit de l'homme à l'environnement, la responsabilité de l'homme dans la préservation des ressources naturelles, la conciliation du développement économique et social dans les pays en développement. (Consulté le 13/2/2012 : <http://droitnature.free.fr/Shtml/NaissanceDroitEnvMonde.shtml>)

- les défis globaux de la pauvreté et du développement durable

Auparavant, tous les deux ans, la Commission publie un rapport d'avancement dans sa politique¹³.

Le droit communautaire se transmet soit à travers des règlements, qui sont appliqués directement (ex. Règlement REACH¹⁴, 2007), soit à travers des directives qui doivent être transposées conséquemment par les Etats membres dans leurs droits nationaux (ex. Directive Oiseaux¹⁵, 1979).

e. L'histoire du développement durable en France

Les premiers mouvements écologistes en France ne se présentent qu'à partir des années soixante. On voit apparaître les lois visant le comportement plus respectueux de l'environnement : la *loi sur les Parcs nationaux (1960)* et la *loi sur l'eau (1964)*. A partir des années soixante-dix se produisent des mobilisations importantes contre la construction de centrales nucléaires¹⁶. La candidature de l'agronome René Dumont aux présidentielles de 1974 met l'écologie sur la scène médiatique, même si le candidat n'obtient qu'une faible quantité de voix.

Les textes fondamentaux du droit de l'environnement français :

2000 : Code de l'environnement : regroupement de toutes les lois déclarées auparavant sur l'environnement, sa protection et les droits son exploitation

2005 : Charte de l'environnement : intègre dans la Constitution française le « droit de l'homme à l'environnement » et définit trois grands principes : principe de prévention, principe de précaution et principe de pollueur-payeur.

2009 : Grenelle I : fixe les grands objectifs de la politique environnementale en France

2010 : Grenelle II : la mise en pratique du Grenelle I

¹³ <http://www.poddo.be/fr/content/strategie-de-lue-pour-le-developpement-durable-ue-sdd>

¹⁴ Un règlement sur le traitement des substances chimiques.

¹⁵ Cette directive assure la protection et la gestion des espèces des oiseaux sauvages sur le territoire européen.

¹⁶ C'est notamment le « non » à une centrale dans le Finistère prononcé par l'enquête publique en 1980 qui est entré dans l'histoire de lutte contre le nucléaire.

Les lois Grenelle I et II présentent des engagements audacieux dans la question de l'environnement, qui, s'ils soient atteints, produiront des changements très importants dans l'ensemble des activités économiques et sociales.

La loi (Grenelle I et II) est une loi transversale, qui veut traiter toutes les questions pesant sur l'environnement pour le territoire français. Pour proposer une vision concrète de la problématique, elle définit les objectifs suivants¹⁷ :

- Le bâtiment : un programme de rénovation thermique des bâtiments existants, avec l'objectif de réduire les consommations énergétiques de 38 % d'ici à 2020.
- Le transport : des mesures en faveur du rail : lancement de 2 000 kilomètres de lignes à grande vitesse d'ici à 2020.
- La recherche : investissements importants dans le domaine des nouvelles énergies, de la biodiversité, de la santé, du changement climatique et de nouveaux moteurs.
- Produire 20 % minimum d'énergies renouvelables d'ici à 2020.
- La biodiversité : trame verte, principe de responsabilité environnementale.
- Augmenter d'une façon importante la part de l'agriculture biologique : pour qu'elle représente 20% d'ici à 2020, contre 2% en 2010.
- Les déchets : diminuer la production des déchets produits par habitant, augmenter le recyclage matériel et organique, pour atteindre un taux de recyclage de 45% en 2015.

Le Grenelle (I, II) traite également les problèmes des risques sur la santé (la nuisance sonore), du traitement des eaux, de la qualité de l'air, de l'urbanisme et de la gouvernance.

Les objectifs du Grenelle se déclinent à différents niveaux locaux, afin de rendre les objectifs globaux plus concrets et les articuler via des actions opérationnelles, ancrées dans le territoire concerné et adaptées aux enjeux locaux. Cette déclinaison s'effectue à travers plusieurs documents, dont on citera les essentiels :

¹⁷ <http://www.gouvernement.fr/gouvernement/les-mesures-phares-du-grenelle-i> (consulté le 15/1/2012)

Agenda 21

L'Agenda 21 représente un document de base d'application du développement durable au niveau local. Il s'agit d'une démarche volontaire citoyenne, montée par les collectivités. Son output représente un programme d'actions, qui, en se projetant dans l'avenir, définit les grandes lignes de progrès autour du développement durable. Il s'agit d'un document « supranational », adopté par 173 pays à l'occasion du sommet de Rio en 1992. Les concepts de son élaboration varient d'un pays à l'autre, de même qu'au niveau local. Les grandes thématiques communes ont été cependant définies : la pauvreté, la santé, le logement, la pollution de l'air, la gestion des mers, des forêts et des montagnes, la désertification, la gestion des ressources en eau et de l'assainissement, la gestion de l'agriculture, la gestion des déchets¹⁸.

PCET

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique¹⁹. Il veut d'abord limiter les impacts du territoire sur le changement climatique, en réduisant notamment les émissions des gaz à effets de serre ; et dans un second temps « adapter » le territoire aux changements inévitables en proposant des mesures qui limiteront la vulnérabilité du territoire concerné.

SCoT, PLU, PDU, PLH : Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme, Plan de Déplacement Urbain, Plan Local de l'Habitat

Les documents cités traitent, eux aussi, les questions de la « durabilité » au niveau local (départemental et régional), dans le domaine du transport et de l'urbanisme plus particulièrement.

Les documents locaux sont tenus d'être en cohérence avec les dispositifs et objectifs nationaux introduit dans la loi de Grenelle de l'Environnement.

¹⁸ Toute une grande partie de ce mémoire étant consacrée à la démarche de l'Agenda 21, on ne propose ici, qu'une présentation générale de ce document.

¹⁹ <http://www.pcet-ademe.fr/a-savoir/quest-ce-quun-pcet>

f. Grandes lignes du développement durable en République tchèque

Avant 1989 les questions environnementales n'étaient guère prises en compte. C'est l'année 1992 qui représente un tournant. Elle est témoin de la publication de la première loi sur l'environnement. On trouve dans ce texte une définition de la notion du développement durable, équivalente à celle de Brundtland, ainsi que « le droit de l'homme à l'environnement sain et durable ».²⁰

Dans les années quatre-vingt-dix on voit les filières industrielles se restructurer dans la logique de réduction de la consommation énergétique (qui reste néanmoins bien au-dessus de la moyenne européenne à l'époque).

1992 : Création de l'Institut « Eco-politique », association reconnue d'utilité publique, qui a élaboré la Stratégie d'Etat sur le Développement Durable. Celle-ci a été présentée sous forme d'un document officiel en 2004, qui entre en vigueur en janvier 2010 comme « le Cadre Stratégique du Développement Durable pour la République tchèque ».

2003 : Création du Conseil du Développement Durable au sein du gouvernement, qui apporte des initiatives et des conseils et assure une gestion stratégique des démarches du développement durable.²¹

2004 : Stratégie de l'Etat du Développement Durable. Ce document fait l'état des lieux des démarches de DD déjà conçues, il fait le bilan des points forts et des points à améliorer et il identifie les enjeux stratégiques du DD pour l'avenir.

2005 : Loi sur les énergies renouvelables garantissant les prix minimum de rachat d'énergie produite.

²⁰ Loi 1992 sur le niveau de pollution tolérable des eaux souterraines. (Consulté le 13 mars de : http://www.sbcr.cz/cgi-bin/khm.cgi?typ=1&page=khq:SB1992/17192A02_000.HTM&soubor=Z%C1KON*%20171/1992*%20SB*%20&platne=4&druh=0&oblastv=6&indexcis=1)

²¹ Conseil pour le Développement Durable : http://www.mzp.cz/cz/rada_vlady_pro_udrzitelny_rozvoj

*2010 : Cadre Stratégique du Développement Durable pour la République tchèque*²². La Stratégie définit les objectifs globaux suivants :

- La protection de l'environnement : protection de la biodiversité, des écosystèmes, production et consommation durable
- La cohésion sociale : la santé, la sécurité, les droits de l'homme, l'égalité, la diversité culturelle
- La prospérité économique : les innovations, les connaissances, l'efficacité économique, le niveau de vie, l'emploi

Les axes prioritaires pour la République tchèque :

Axe 1 : La société, l'individu et la santé

Les problèmes particuliers les plus ardents de la République tchèque sont traités au sein de l'axe 1. Il s'agit de la mauvaise qualité de l'air, de la contamination des eaux souterraines par les nitrates et de la qualité fluctuante des eaux de surface. Parmi les problèmes à caractère social, le taux grimpant de l'alcoolisme chez la jeune population, la « crise de la famille », le vieillissement de la population et le manque de solidarité intergénérationnelle, sont soulignés.

Axe 2 : l'Economie et l'Innovation

Axe 3 : Le Développement du territoire

Axe 4 : Le Paysage, les écosystèmes et la biodiversité

Axe 5 : La Sécurité et la stabilité de la société

*Programme National de l'atténuation des impacts climatiques en République tchèque*²³

Ce document, validé en mars 2004, présente la stratégie nationale de la lutte et de l'adaptation au changement climatique pour la République tchèque, définissant

²² Par l'adoption de ce document stratégique, la République tchèque s'engage à respecter les déclarations issues du sommet mondial du développement durable de Johannesburg (2002), ainsi que la Déclaration de Rio de Janeiro (1992). Elle exprime son accord avec le programme pluriannuel de la Commission (2003-2017) et s'engage à présenter sa stratégie mise à jour avant le début de 2016.

²³ http://www.mzp.cz/cz/narodni_program_zmironvani_dopadu_zmeny_klimatu (consulté le 30/3/2012)

la politique envisagée pour les différents secteurs d'activité. L'évaluation du programme, effectuée en 2008, a constaté une amélioration importante sur la question de l'émission des gaz à effet de serre (GES) qui s'est produite à travers la majorité des secteurs, ainsi que dans la mesure des énergies renouvelables.²⁴

A l'issue de la directive européenne sur le support de l'énergie produite à la base des énergies renouvelables (en cohérence avec le Protocole de Kyoto) les objectifs suivants ont été retenus :

- En 2010 produire 8% de son énergie par des sources d'énergies renouvelables.²⁵
- En 2020 atteindre le seuil de production d'énergies renouvelables de 13%.

Le développement durable au niveau local en République tchèque

Le programme des « Communes saines » et l'Agenda 21

« Les Communes Saines » est un projet initié en 1988 par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé). Il était destiné aux plus grandes métropoles européennes. La République tchèque commença à créer son réseau des « communes saines » en 1994. Aujourd'hui le réseau tchèque est compté parmi ceux les plus actifs en Europe.

La démarche d'Agenda 21 en République tchèque est encadrée par le programme des « communes saines ». Il s'agit d'une association qui fonctionne sous la forme d'un réseau national de municipalités qui se sentent sensibles aux questions du développement durable. Le réseau regroupe des communes, des régions et des « micro-régions ». L'objectif est de collaborer d'une façon directe, intense et efficace

²⁴ Voir http://www.mzp.cz/cz/vyhodnoceni_narodniho_programu (consulté le 1/4/2012)

²⁵ En 2010 la RT a atteint son objectif de 8%, elle la même battu de 0,3%. (voir le <http://oze.tzb-info.cz/6931-obnovitelne-zdroje-cil-8-v-roce-2010-bude-splnen>
<http://www.euractiv.cz/energetika/clanek/podil-obnovitelnych-zdroju-poroste-presne-podle-planu-dusuji-se-evropske-staty-006998://>, consulté le 5 avril 2012)

avec les citoyens et de concevoir « le bon patriotisme » qui assurera l'amélioration continue de la qualité de vie locale. Le programme nécessite une coopération importante à l'échelle locale ; toutes les parties prenantes du territoire (écoles, associations, entreprises, etc.) sont invités à participer.

La deuxième partie étant consacrée exclusivement au concept d'Agenda 21, on ne donnera pas plus de détails ici, sur ce dernier.

B. Comparaison de différentes thématiques du développement durable en France et en République tchèque

L'objectif de cette « brève comparaison » des deux pays dans leur avancement en développement durable n'est certainement pas d'offrir une analyse profonde et exhaustive. L'intérêt d'une telle comparaison est plutôt de faire remarquer les problèmes différents des deux pays, ainsi que les propositions et démarches à résoudre ces problèmes, les tendances évolutives et le niveau de développement de la politique « pro-durable », ainsi que la notion de sensibilisation au programme du développement durable. On vous proposera donc un travail « cartographique ». Pour rendre la comparaison lisible, on le présentera sous forme d'un tableau, dans lequel on traitera une thématique après l'autre (rangées dans les lignes), attribuant à chacune d'elle une note évaluative (un niveau d'avancement) pour la France et pour la République tchèque.

On s'appuiera dans ce travail sur les nombreuses études effectuées par les organismes nationaux ou internationaux, dont notamment la loi de Grenelle 2 de l'Environnement pour la France et le Cadre Stratégique du Développement Durable pour la République tchèque. Le tableau est suivi d'un texte qui donne l'explication des notes attribuées et développe la problématique donnée, indiquant les points forts, les points faibles, les opportunités ou les menaces liées à la thématique (dans la logique de l'analyse SWOT). Tout à la fin du chapitre on proposera un petit commentaire des deux situations analysées.

Tableau synthétique des thématiques du développement durable

Le tableau ci-présent classe les 12 thématiques du développement durable qu'on a définies à l'issue de l'étude de différents matériaux techniques et après une réflexion synthétique sur la totalité du sujet.

La forme d'un tableau illustre à la fois la situation et la façon de traiter de différents sujets par les deux pays. Les couleurs signifient « le poids » du problème (rouge) et l'effort d'amélioration (vert). Plus la couleur est intense, plus l'élément traité est présent. (ex. Le problème de transport pèse d'une manière importante sur la France et sur la République tchèque (rouge vif). On considère que l'effort de la France (vert vif) à traiter les problèmes de transport est supérieur à l'effort de la République tchèque (vert clair)).

France				République tchèque			
"poids" du problème		effort d'amélioration		"poids" du problème		effort d'amélioration	
Transport	Red		Green	Red		Light Green	
Bâtiment	Red		Green	Red			Green
Aménagement urbain	Red		Light Green		Orange		
Agriculture	Red		Light Green	Red			
Tourisme durable			Light Green				
Eco-conception, production et consommation durable			Light Green				
Energies renouvelables	Red		Light Green	Red		Light Green	
Communication sensibilisation		Orange		Green	Red		
Déchets	Red		Light Green	Red		Light Green	
Pollution de l'air		Orange		Red			
Mixité sociale	Red				Orange		
RSE				Green		Light Green	

Transport

Le domaine du transport est une des questions centrales du développement durable, car elle pèse très lourd sur l'environnement, étant l'émetteur des gaz à effet de serre le plus important. La France, ainsi que la République tchèque, prenant en compte cette position exclusive du transport, y portent beaucoup d'attention, ce qui se décline à travers une multitude de projets différents, dont l'objectif reste un seul : baisser les émissions de gaz à effets de serre sans limiter la capacité de mobilité.

L'Etat français prend des engagements importants dans le domaine du transport. Les objectifs sont cités dans la loi de Grenelle de l'environnement (2012). Pour les prochaines années, l'accent sur le transport durable est mis sur les modes alternatifs à la voiture « thermique solo » et aux nouveaux types de tarification des déplacements (péages autoroutiers et urbains). La construction importante des lignes

de transports en commun (1800 km des lignes) est prévue, ainsi que d'autres projets de lignes à la grande vitesse (LGV). L'objectif est de faire évoluer les habitudes dans le transport des personnes, ainsi que dans le transport des marchandises. Les projets d'aménagement des cours d'eau flottables sont annoncés, le rôle des ports fluviaux va augmenter. Les notions de covoiturage et d'autopartage sont mises en route et se développent, entrant au fur et à mesure dans la conscience générale du public. Les « vélos partage » municipaux deviennent évidence dans la plupart des grandes et moyennes villes françaises.

Difficultés : Le problème de transport est un problème de premier rang, reconnaissable à première vue, auquel la France doit faire face. C'est notamment dû à l'aménagement, négligeant les impacts environnementaux et l'accessibilité générale des prix des voitures, qui ont conduit la France à la situation où elle se trouve aujourd'hui : dépendance exorbitante de la voiture. Pendant les décennies passées la voiture a remplacé tous les moyens de transport alternatifs. La France d'aujourd'hui fait un « pas en arrière », dans la mesure où elle revient aux solutions déjà inventées, qui ont été abandonnées par l'entrée de la voiture (les suppressions de voies ferrées, de voies de trams, de lignes de bus). Le modèle de la voiture en tant que moyen de transport unique et dominant s'est montré comme faux.

Opportunité : Le problème de transport est d'une grande importance et il pose de vraies difficultés. Néanmoins, pour cela il représente en soi de nombreux enjeux et opportunités, une grande variabilité de propositions et de solutions alternatives, qui se mettent en route au fur et à mesure.

Le transport représente un problème très important pour la République tchèque également. Le problème d'émission des gaz à effets de serre reste le problème central (tout en gardant tous les autres problèmes liés à la voiture, comme la pollution de l'air, la pollution sonore, la sécurité, les déchets, etc.), mais il ne se décline pas tout à fait de la même manière. Les problèmes particuliers du transport en République tchèque sont donnés par la position géographique du pays. Sa position au centre de l'Europe fait subir la République tchèque les difficultés issues de la quantité grimpanche de transports routiers transitoires. Les millions de camions

chargés représentent un problème grave, dont la solution va se faire attendre encore. Plutôt que de construire de nouvelles routes, les projets des transports alternatifs (notamment les trains de marchandises) seront encouragés²⁶.

Points forts : Malgré la situation peu favorable dans le domaine des transports, dont l'impact sur l'émission des GES ne cesse de grossir, la République tchèque dispose de certains atouts dans ce domaine, qui peuvent lui servir d'opportunités pour les projets d'avenir. Les voici :

- Un réseau ferroviaire épais et une « culture » du transport ferroviaire (les gens ont plus l'habitude de prendre le train qu'en France, ce qui est dû au prix du carburant élevé (le prix reste le même pour des pouvoirs d'achat très différents) d'un côté, d'un prix des billets de train supportables de l'autre.
- Le phénomène de voiture personnelle n'atteint pas les mêmes dimensions qu'en France (pour les raisons économiques notamment) et la diversité des autres moyens de transport est beaucoup plus présente. (Les transports en commun sont bien développés et marchent dans la continuité dans les villes, les villages sont desservis par les bus, on ne trouve que rarement des communes isolées avec des difficultés de transport importantes.)
- Le territoire est moins dispersé, il est plus compact.
- Les gens sont sensibles au coût des transports et ils ont l'habitude d'utiliser les transports en commun.

Menaces : la menace à laquelle on peut penser est l'adoption du modèle « français », c'est-à-dire la fixation de la voiture comme moyen de transport exclusif et unique, qui aboutira à une dépendance démesurée de cette dernière. Pour éviter ce risque, on peut imaginer plusieurs conditions : les prix des voitures ne vont pas diminuer d'une manière importante, ainsi que le prix du carburant ; le service des transports en communs va rester accessible à tous (par son coût et son périmètre) ; il y aura une incitation politique à la sensibilisation des habitants aux aspects environnementaux du transport.

On pourrait considérer comme un succès, si on réussissait à passer à l'étape supérieure (la mobilité réfléchie, avec une participation du public sensibilisé) sans

²⁶ Cadre Stratégique pour le développement durable

avoir imité les erreurs de la France (l'abandon des transports en commun pour la voiture et la renaissance des transports en commun).

Bâtiment et urbanisme

Le secteur du bâtiment garde beaucoup d'attention envers les programmes d'amélioration dans les deux pays, étant un des secteurs clé dans l'émission des GES. Les principaux enjeux dans ce secteur peuvent se traduire dans les activités suivantes :

Inciter à isoler et rénover les bâtiments existants, plutôt qu'à bâtir ;
Construire de nouveaux bâtiments à basse consommation (BBC) et passer aux bâtiments à énergie positive (BEPOS) ²⁷ ;

Privilégier l'habitat groupé à l'habitat individuel ;

Lutte contre l'étalement urbain ;

Sensibiliser les constructeurs, faire muter des métiers de construction (éco-constructeurs, éco-conseillers), en chargeant les constructeurs de nouvelles compétences, mettant en valeur l'aspect de l'économie de l'énergie.

Les points cités s'inscrivent dans les plans d'avancement nationaux des deux pays. On constate toutefois un décalage assez important entre les avancements et les mises en pratique de cette politique énergétique. La Directive européenne (2010/31/EU) sur les indications énergétiques des bâtiments qui rentre en vigueur le premier janvier 2013, est connue est depuis plusieurs années, adoptée en France, tandis qu'en République tchèque elle ne devient connue que doucement, comme l'obligation de son application s'approche²⁸.

Néanmoins des efforts importants ont été réalisés notamment dans le domaine d'isolation des bâtiments en République tchèque et ces initiatives ne cessent de se développer, incitées par de nouvelles techniques et matériaux plus performants.

Les bâtiments collectifs très présents en République tchèque (quel qu'ils soient méprisés pour leur aspects esthétiques) représentent plutôt une opportunité dans la mesure où quand ils sont rénovés et isolés, ils répondront plus facilement aux

²⁷ <http://www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr/index.php/g-presentation-du-plan/objectifs> (consulté le 14/4 2012)

²⁸ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Diagnostic-de-Performance.855-.html>

objectifs européens de la réduction des GES. Ils représentent une solution également de la politique urbaine raisonnée. Quant au domaine de l'urbanisme, la France fait face à un problème important d'étalement des villes, qui pose des difficultés par conséquent dans d'autres secteurs (les sols agricoles deviennent des terrains à bâtir, les besoins de transport deviennent de plus en plus importants, la voiture devient un moyen de transport indispensable).

Agriculture

L'Agriculture est non seulement un secteur difficile à gérer, mais également un secteur qui pèse d'une manière importante sur l'environnement, notamment par les pratiques de culture et de traitement et par la mécanisation. On assiste à l'appauvrissement des sols et à la perte de la diversité des cultures et des espèces.

Pour améliorer la situation et réparer les dégâts, beaucoup de propositions ont été introduites et beaucoup de projets mis en route :

Circuits courts (effort d'éliminer les distances parcourues et le temps de transport des produits des producteurs jusqu'aux consommateurs) ;

Agriculture locale et agriculture biologique ;

Systèmes énergétiques groupés ;

Valorisation énergétique des matières agricoles (biomasse, méthanisation des lisiers).

En France on constate une multitude des projets en faveur de ces pratiques. La sensibilité des consommateurs aux produits agricoles sains se développe au fur et à mesure, ainsi que les politiques soutenant les initiatives locales à ce sujet.

En République tchèque, l'alimentation « biologique » et d'autres initiatives sont considérées encore plutôt comme un effet de mode et leur valeur n'est guère appréciée. C'est le prix qui représente toujours le critère de décision des consommateurs. L'agriculture tchèque, subissant pour longtemps des pratiques insensibles à l'époque du système socialiste, a fait une progression importante depuis les dernières décennies, mais elle n'atteint pas encore le niveau français, surtout sur les questions de la sensibilisation et du développement des nouvelles initiatives. Néanmoins, en s'engageant à respecter la politique « durable » européenne, la

République tchèque va s'approcher d'une l'agriculture plus saine et respectueuse de l'environnement dans les années à venir.

Tourisme (durable)

Le tourisme est la première « industrie » mondiale en ce qui concerne l'apport économique. Son rôle particulier est dû à son caractère transversal, dans la mesure où les activités liées au tourisme touchent une multitude d'autres secteurs.

On peut constater, que c'est le côté du transport qui alourdit d'une manière importante l'impact des activités touristiques. Notamment les déplacements dans les pays lointains, mais aussi les trajets des distances moins importantes, lorsqu'elles sont effectuées en avion.

Les pratiques de tourisme durable couvrent un éventail d'activités différentes, répondant ainsi aux enjeux divers :

Inciter à passer les vacances en des destinations pas très lointaines, accessibles par les moyens de transports différents de l'avion ;

Chercher les possibilités de passer les vacances adaptées à tous les groupes sociaux ;

Inciter aux voyages groupés (ex. plusieurs familles) ;

Développement et soutenir des initiatives des prestataires touristiques dans le tourisme durable (labels du tourisme durables).

Les activités touristiques se développant de plus en plus dans les deux pays (grâce au niveau de vie progressif, au mode de vie adapté et aux prix de transport (aérien) de plus en plus accessibles, on cherche à adopter les initiatives du tourisme durable, pour « changer la direction » dans les tendances touristiques pour arriver à des modes plus légers. On voit se développer ce genre d'initiatives plus en France, la République tchèque prenant du retard et ne voyant les enjeux du tourisme durable apparaître que d'une façon expérimentale.

Eco-conception, production et consommation durable

Eco-conception signifie une réflexion sur l'impact du produit conçu tout au long de sa vie (sa production, son utilisation et sa fin de vie).

On aborde ici les notions de ré-utilisation et de recyclage, le phénomène de « l'obsolescence programmée », la « tertiarisation » de l'économie (recours à l'utilisation des services : ex. auto-partage, location d'ordinateurs portables).

Il s'agit d'une jeune initiative en plein essor, attirant notamment les jeunes diplômés qui se mettent à chercher des solutions innovantes et découvrent de nouvelles possibilités.

Energies renouvelables

Les énergies renouvelables sont devenues un des domaines emblématiques du développement durable, car il s'agit d'initiatives bien tangibles, concernant un public important et éveillant l'intérêt des médias et les discussions publiques pour l'ambiguïté de leur utilisation (ex. le positionnement des éoliennes, l'installation des panneaux photovoltaïques). Ce sont néanmoins les sources d'énergie renouvelables dont on parle beaucoup moins, qui représentent la production énergétique la plus importante : valorisation énergétique de la biomasse (notamment du bois) et de l'énergie hydraulique. Les mixtes énergétiques de la France et de la République tchèque sont présentés dans l'annexe A. En 2010, la production d'énergie renouvelable a atteint 16,4 – 18 % en France et 8,3 - 10% pour la République tchèque²⁹.

Communication, sensibilisation

Comme il était indiqué à plusieurs reprises dans notre comparaison, c'est justement dans les domaines de « sensibilisation » et de « communication », qu'on peut constater une différence importante entre les deux pays en question. La problématique environnementale étant communiquée très intensivement en France, pour le public il est impossible de vivre dans l'ignorance des problèmes et des solutions envisagées. Les incitations au comportement « responsable » sont présentes dans la vie de tous les jours, sous forme de publicités en tous genres, notamment, mais aussi dans les politiques centrales et locales, ainsi qu'à travers des

²⁹ Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques; Businessinfo.cz (consulté le 11 avril 2012). Le pourcentage varie selon l'intégration du gaz naturel et des biocarburants.

manifestations diverses associatives. Les acteurs économiques (entreprises), ayant compris l'enjeu de la démarche, s'investissent elles-mêmes de plus en plus dans les actions de développement durable (ex. l'étiquetage du bilan d'émission de CO2 sur les emballages).

Ainsi, le public français devient de plus en plus sensible et plus instruit, et commence à adapter son comportement et ses habitudes. Quant à la République tchèque, elle se trouve devant un enjeu important : réussir à trouver des moyens de communication et de sensibilisation adaptés pour le public tchèque, ne se souciant que peu jusqu'à présent des impacts des différentes activités sur l'environnement. Cette étape de communication est très importante et très difficile et délicate à la fois. En lisant le Cadre Stratégique du Développement Durable pour la République tchèque on s'aperçoit vite que c'est cet aspect de communication qu'on trouve dans le préambule de tous les domaines ; il y a donc une forte conscience du besoin de cet aspect et un travail important dans ce domaine est tout à fait envisagé.

Déchets

La problématique des déchets est une de celles les plus visibles et tangibles de l'éventail des sujets du développement durable. C'est pour cela peut-être qu'on lui porte attention depuis plus longtemps qu'aux autres. Le besoin et l'utilité du tri sont rentrés dans les esprits des habitants. Néanmoins cela ne veut pas dire automatiquement que ces derniers adoptent de plus en plus la pratique du tri. Le niveau de tri des déchets varie d'une manière extrêmement importante au sein de l'Union Européenne³⁰. Malgré la communication assez développée autour du bon traitement des déchets, la République tchèque reste à la queue des pays comparés avec un bilan alarmant (pour l'année 2007) de seulement 2% de ses déchets recyclés, 1% compostés et 13% incinérés. Le reste (84%) n'est nullement valorisé. La France se trouve à mi-chemin, s'approchant vers les pays exemplaires comme l'Allemagne,

³⁰ La représentation du traitement des déchets selon les pays européens : <http://www.toutleurope.eu/fr/actions/energie-environnement/l-europe-et-l-environnement/presentation/comparatif-les-dechets-generes-dans-l-ue.html> (consulté le 8 mai 2012)

mais restant encore à certaine distance de cette dernière, avec ses 36% des déchets incinérés, 16% recyclés et 14% compostés.

Comme il était déjà évoqué ci-dessus, les solutions peuvent se trouver dans l'utilisation de matériaux recyclables (tout en sachant que même le processus de recyclage consomme beaucoup d'énergie et n'est pas donc « tout saveur ») et en dématérialisation des activités. Néanmoins la clé du succès est dans le changement d'attitude des consommateurs (qui prendront en compte le fait que leurs déchets ne disparaissent pas par leur enlèvement par les services communaux), le changement de rapport de propriété des biens (essayer de faire réparer au lieu de jeter) ainsi que par le changement de certains principes, comme par exemple le suremballage des produits alimentaires ou encore le recours aux matériaux plus solides et durables (au détriment des plastiques). Le vrai problème représente l'obsolescence programmée des produits technologiques.

Pollution de l'air

La pollution de l'air représente un problème complètement visible, avec un impact immédiatement ressenti et avec les fortes conséquences sur la santé et le bien-être de la vie quotidienne. Le transport et les centrales thermiques étant les sources principales, il est facile d'identifier les grandes villes et les grands bassins industriels comme des cibles les plus concernées. Le mixe énergétique très différent pour la France et pour la République tchèque explique un point des difficultés de la République tchèque à cet égard, étant dépendante d'une manière très importante de l'énergie issue des centrales thermiques, elle subit des niveaux de pollution très élevés, même si on constate des améliorations importantes depuis les années quatre-vingt-dix, quand les risques de la santé ont été enfin commencés à être pris en compte³¹. La France, avec sa production d'énergie nucléaire dominante échappe à ces ennuis (tout en faisant face à d'autres problèmes spécifiques au nucléaire), néanmoins, elle aussi rencontre une pollution de l'air importante dans les grandes villes et cherche des solutions. On voit ainsi les projets de ré-aménagement des

³¹ La loi de 288/2011 Sb. sur la protection de la qualité de l'air qui interdit la fabrication et la vente des chaudières aux combustibles solides. (consulté le 11/4/2012: <http://www.tretiruka.cz/news/text-novely-zakona-o-ovzdusi-zakon-c-288-2011-sb-/>)

centre-villes, en limitant l'accès des voitures et en encourageant les transports doux. Les projets de péages urbains sont envisagés. La République tchèque ayant l'avantage d'avoir gardé un aménagement des centres-villes pas aussi perturbé (pour un grand nombre des cas), elle ne doit pas lutter contre les voitures en plein centre-ville avec une telle urgence, néanmoins le problème de transport urbain lui pèse également ; le vrai problème restant les deux tiers d'énergie produites par les centrales thermiques. La solution est vue notamment par le passage à l'énergie nucléaire (tandis que la France décide d'abandonner celle-ci en 2033³²) et par l'augmentation de la part des énergies renouvelables.

Mixité sociale

On a intégré l'aspect de la mixité sociale dans la liste des thématiques pour faire le lien avec le côté social souvent sous-représenté dans les descriptions globales du développement durable. Il s'agit d'une question tout à fait actuelle qui se décline, néanmoins, très différemment pour les deux pays comparés, même si le cœur du problème reste le même : l'incapacité des populations minoritaires à s'adapter à la culture prédominante d'un côté et le racisme, les préjugés, l'intolérance, la discrimination et la ghettoïsation de l'autre.

La France, grâce à son histoire coloniale, ainsi qu'à sa politique ouverte basée sur les grands principes républicains, est devenue un vrai « melting pot » parmi les pays européens. Cela permet d'instaurer une richesse culturelle extraordinaire, mais peut causer de nombreux problèmes, car la question de l'égalité, du sentiment et de l'identité nationale se posent. La politique d'immigration est d'un des sujets de la plus grande importance, évoquée dans les programmes politiques des candidats aux élections présidentielles du printemps 2012. Le nouveau président François Hollande propose dans son programme une politique d'immigration ouverte, on peut donc supposer un soutien politique de la diversité et mixité sociale.

La République tchèque, dont le taux d'immigration ne pouvait jamais être comparable à celui de la France, subit tout de même des problèmes de cohésion

³² Voir le Scénario Negawatt : <http://www.actu-environnement.com/ae/news/scenario-negawatt-economies-energie-modes-de-vie-habitat-transport-production-13669.php4> (consulté le 11/4/2012)

sociale entre différents groupes ethniques à son échelle. Malgré le taux d'immigration stabilisé, les tensions restent toujours les mêmes et les problèmes de stigmatisation ainsi que des préjugés persistent.

RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises)

La notion de RSE, représente les idées de développement durable dans le monde « économique ». L'objectif de ces démarches est d'intégrer les questions sociales et humaines dans la vie quotidienne des entreprises. Les initiatives peuvent aboutir aux engagements concrets comme « l'Investissement Socialement Responsable », qui incite les entreprises à investir dans les projets de développement dans les pays du sud ou en adoptant une ou plusieurs normes européennes qui garantissent des standards au niveau du management environnemental et de la qualité (ISO 14001, 9001).

De telles démarches donnent non seulement une bonne image à l'entreprise, classant celle-ci parmi les entreprises responsables et engagées dans les enjeux sociétaux et environnementaux, mais elles sont également de plus en plus soutenues par les aides financiers ou autres par l'Etat. Les pratiques citées sont bien ancrées dans la vie des entreprises françaises. C'est un peu moins le cas pour les entreprises tchèques, même si les mêmes tendances s'y développent assez rapidement. C'est le côté d'incitation politique qui est limité et dont l'amélioration pourrait encourager un développement plus rapide et général.

Conclusion

A la fin de cette comparaison, étant passé à travers un certain nombre de différentes thématiques du développement durable, on présentera quelques idées et remarques générales qu'on a trouvées communes à plusieurs sujets et qui peuvent être présentées ici sous forme d'une conclusion.

On pouvait constater les points de difficulté assez proches pour les deux pays, observant tout de même les différences importantes dans les déclinaisons de ces problèmes, qui viennent des particularités socio-culturelles, ainsi que de la situation géographique, démographique, de l'histoire et des patrimoines naturels

caractéristiques pour chacun des deux pays. On trouve des différences dans l'élaboration et l'identification des objectifs, et notamment dans la perception et la sensibilisation du public, ainsi qu'à la communication.

On voit les objectifs français concrets et chiffrés, d'un côté, et les engagements tchèques plutôt vagues et abstraits de l'autre (en mettant en comparaison les deux documents législatifs : la loi de Grenelle et le Cadre Stratégique du Développement Durable pour la République tchèque, validé par le parlement).

La culture du développement durable étant communiquée d'une manière importante dans la vie quotidienne des Français, ceux-ci reçoivent inévitablement l'information ; et même s'ils ne deviennent pas tous « sensibles », la « généralisation de l'idée » (la conscience qu'une telle idée existe) est réussie. En République tchèque cette « conscience générale », n'est pas encore atteinte aujourd'hui, ce qui pose des problèmes d'avancement, dans la mesure où, le public n'étant pas sensibilisé, il ne comprend pas l'importance des mesures législatives en faveur du développement durable et se pose des questions sur leur utilité. En lisant le programme du Cadre Stratégique du Développement Durable pour la République tchèque, on constate que cette question de l'éducation et de la sensibilisation est prise en compte et qu'un bon nombre de programmes de communication à travers toutes les thématiques sont envisagés. Si l'information réussira à passer et les citoyens tchèques adapteront leur comportement aux idées du développement durable, la République tchèque a la chance de devenir un acteur fort et même innovateur, ne manquant ni de potentiel intellectuel, ni de sensibilité économique (qui peut servir d'un point fort en changement du comportement vers un style de vie plus sobre).

Les économies d'énergies vont généralement main dans la main avec les économies financières. Le coût d'énergies étant plus important pour les ménages moyens en République tchèque que pour leurs homologues en France, la sensibilité aux consommations énergétiques est plus importante en République tchèque également. Cela représente une vraie opportunité pour la République tchèque. Le travail de sensibilisation « écologique » est à promouvoir, la conscience d'épargner non seulement son argent, mais aussi son environnement doit être envisagée.

On voit assez clairement dans cette comparaison que c'est l'aisance et la prospérité de la société occidentale qui sont à la source de la majorité des problèmes qui sont traités par le développement durable (à l'exception des centrales thermiques, les chaudières à combustibles solides et les vieilles voitures polluantes qui représentent un problème important pour la République tchèque). Il s'agit d'un côté d'un essai de retour en arrière, dans la mesure où dans les sociétés d'autrefois on consommait beaucoup moins, ce qui a permis d'ailleurs l'existence de toute l'histoire de l'humanité, sans que des changements importants n'apparaissent. Le vrai enjeu du DD est de trouver et de mettre en oeuvre les principes et les démarches du « bon sens », qui, disent « non » à la consommation aberrante de la société abondante, qui consomme juste pour le fait de consommer et plus pour « vivre ».

Pour cela, les pays avec un niveau de vie inférieur aux standards de l'Europe de l'ouest disposent d'un enjeu important, qui est ce « bon sens » en consommation et une meilleure conscience de la réelle valeur de l'énergie et du travail. Le développement de ces pays dépend de la manière dont ils prennent cette opportunité.

Après avoir résumé les principaux enjeux de la démarche du développement durable, ainsi que les secteurs concernés, il nous sera plus facile de comprendre les initiatives concrètes réalisées dans le cadre de deux Agendas 21 présentés dans la seconde grande partie. Mais d'abord on va s'arrêter pour remarquer les principales critiques du concept de développement durable.

C. Critiques du concept de DD :

Prenant conscience du besoin d'un esprit critique en traitant n'importe quel sujet, on intègre ici un chapitre sur les critiques et reproches qui sont faits au concept du DD.

Courant de la décroissance

Une des critiques les plus vives est portée par les objecteurs de croissance, comme les économistes Nicholas Georgescu-Roegen ou Serge Latouche par exemple, qui dénoncent la logique de « développement » qu'induit le concept. Ils cherchent, eux, à promouvoir un autre concept, celui de décroissance. À leurs yeux, la notion de

développement repose sur un objectif de croissance économique incompatible avec une planète fragile aux ressources limitées. D'où l'importance d'une rupture avec les formes actuelles de croissance économique et de développement technologique. Ils s'opposent à l'idée de « croissance verte » notamment. Plusieurs de ces mouvements cherchent à promouvoir la frugalité ou la sobriété, à l'instar de Pierre Rabhi par exemple.

Critique de Sylvie Brunel

Sylvie Brunel³³, économiste et écrivain française, spécialiste en développement, soumet le concept de DD, tel qu'il est présenté aujourd'hui, à une dure critique, considérant celui-ci d'une « vision élitiste et discriminante », dans la mesure où les pays « déjà développés » se permettent dans leurs discours au nom du développement durable d'empêcher les pays du sud (en développement ou sous-développés) de progresser de la même façon et de leur imposer des règles de développement. « *Au nom de la nature, on sacrifie une part de l'humanité* »³⁴. Néanmoins, elle ne refuse pas complètement le concept et elle propose certaines évolutions de celui-ci pour le rendre plus égalitaire.

« Objectif est tel que tout le monde trouve un mode de vie digne et heureux, qu'il n'ait pas besoin de couper des arbres et de fuir de sa ville. »

« Un développement soutenable est possible mais il faut des stratégies de coopération renforcées, surtout techniques. Ce qui est positif dans ce concept, c'est qu'il permet de mettre en œuvre des processus de production propres. Les solutions globales il faut les trouver tous ensemble. Ainsi on peut arriver à associer l'homme et la nature. Faire appel à l'intelligence des êtres humains »³⁵.

³³ <http://reseauculture21.fr/labo/2011/11/05/approche-critique-du-developpement-durable/>

(consulté le 4/1/2012)

³⁴ <http://reseauculture21.fr/labo/2011/11/05/approche-critique-du-developpement-durable/>

(consulté le 4/1/2012)

³⁵ Ibidem.

Parmi d'autres aspects qui sont reprochés au concept du DD on peut citer ceux-ci :

- Il est ancré plus dans des préoccupations écologiques qu'économiques et sociales
- Un concept très généraliste, consensuel et pas assez opérationnel
- Un concept très difficile à mettre en application, parce qu'il nécessite une mobilisation de différents acteurs à travers tous les secteurs.

Malgré les nombreuses critiques prononcées, le concept du développement durable reste un des concepts très étendus et respectés à travers un large spectre de spécialistes. On peut dire aussi, que l'existence de critiques lui rajoute en crédibilité et est preuve qu'il s'agit d'un concept universel, qui éveille beaucoup d'intérêt.

Comme il était mentionné ci-dessus, le concept du DD est un concept universel et il peut être appliqué à toutes les formes et à tous les niveaux d'activité. Pour la deuxième partie de notre mémoire nous avons décidé de nous concentrer sur un volet particulier de son application : sur sa déclinaison dans le niveau local, sous la forme d'Agenda 21.

Dans l'introduction de la partie suivante nous proposerons la définition du terme titulaire, ainsi qu'un rappel historique de la démarche et une présentation détaillée des principes majeurs d'un Agenda 21, ainsi que les étapes de son élaboration.

Partie II : Agenda 21 : Développement durable au niveau local ; exemple de Buxerolles et de Chrudim

A. AGENDA 21 : Développement durable au niveau local

Définition du terme : l'Agenda 21 est une méthode progressive d'amélioration de la qualité des services publics qui réside en l'application des principes du développement durable au niveau local et régional. Non seulement elle rend les services publics plus effectifs et augmente leur qualité mais elle permet également une participation plus importante des habitants aux décisions publiques et au fonctionnement des démarches effectuées.

Il s'agit d'un instrument transparent et participatif qui invite les différents acteurs à la codécision sur les questions publiques : les associations, les acteurs économiques privés, les initiatives culturelles etc.

Les Agenda 21 au niveau local sont dérivés du document de l'ONU « Agenda 21 » présenté au sommet de Rio de Janeiro en 1992. Il s'agit d'un plan d'action stratégique de la communauté mondiale qui définit les démarches concrètes à effectuer en suivant le concept de développement durable. Le document a défini également le terme de « good governance » qui s'interprète en transparence, efficacité et responsabilité envers le public ainsi qu'en collaboration avec d'autres secteurs de la société et en contrôle professionnel du procédé.

L'AGENDA 21, présentation et suivi de la démarche

Bien que présente sur la conférence de Rio, le gouvernement tchèque n'a instauré son Conseil pour le développement durable (RVUR36) que dix ans après, en 2003. Conséquemment, *Le Comité du travail pour l'Agenda 21* (PS MA 2137) a été créé, composé des représentants de ministères, de régions, de communes et

³⁶ Rada vlády pro udržitelný rozvoj

³⁷ Pracovní skupina pro místní Agendu 21

d'organisations non gouvernementales, et dont la mission principale était de définir des critères déterminant la qualité d'un « agenda » réalisé.

Différentes Catégories d'intégration de la politique du DD

On distingue cinq catégories selon le degré d'intégration des principes du développement durable. Les communes qui s'intéressent à l'application d'un Agenda 21 peuvent demander l'attribution d'une catégorie supérieure sous condition qu'elles remplissent les critères définis pour la catégorie demandée.

Les villes dans la catégorie des « Candidats » sont informées sur les bases du concept. Analysant leur situation concrète, elles décident du (non)démarrage du processus et suivant cette décision elles s'engagent ou non à accomplir les critères pour entrer dans la catégorie D.

Le « label » de la catégorie D impose aux communes d'instaurer le poste d'un « coordinateur d'Agenda 21 » qui devrait assurer l'intégration du public

La Catégorie C nécessite la création d'un organisme autonome municipal d'Agenda 21 et l'adoption de la « charte » ou « déclaration » officielle de la participation à l'Agenda. D'autres conditions sont remplies par l'organisation des forums pour inciter les discussions publiques.

La Catégorie B demande aux communes l'élaboration d'une stratégie complète et tout à fait cohérente avec les principes du développement durable pour toute la région, avec la surveillance d'experts et avec la participation de partenaires et du public. Les communes doivent assurer également un support financier correspondant (pour demander des subventions européennes). Les participants sont incités aussi à évaluer leur démarche selon les indicateurs (ils élaborent leurs propres indicateurs ou bien ils évaluent selon les indicateurs définis nationaux ou européens³⁸) et à partager leurs expériences dans les bases de données électroniques³⁹.

³⁸ ECI European Commun Indicators : http://ec.europa.eu/environment/urban/common_indicators.htm

³⁹ Base de données officielle pour la République tchèque : <http://ma21.cenia.cz/>

Pour entrer dans la catégorie A, un organe permanent du conseil municipal doit être établi, « une commission Agenda 21 », dont la seule mission sera la réalisation du programme d'Agenda 21 de la commune. La question des normes de qualité se pose également ici ; les participants acceptent les normes du management de la qualité (ISO 9000), et les normes du management environnemental (ISO 14000, EMS40, EMAS41)

Au fur et à mesure que le processus évolue, les responsabilités sont déléguées à différentes personnes de la municipalité. D'un « politicien d'Agenda 21 » via un « coordinateur » jusqu'à « l'équipe stratégique ».

a. Instruction pour créer un Agenda 21

Gestion stratégique vers le DD⁴²

Au cœur d'une bonne gestion, il y a un plan stratégique bien élaboré. Un plan stratégique représente un système d'outils de gestion de l'organisation ; il permet de définir précisément les changements envisagés ainsi que les procédés convenables à effectuer ces changements, décrire le processus du changement lui-même et de réaliser le contrôle du processus et l'évaluation des résultats. Il apprend aussi aux municipalités à profiter au maximum du potentiel de la commune pour mieux réussir à obtenir les subventions européennes pour les démarches envisagées.

Travailler sur un « plan stratégique » offre plusieurs avantages :

- Il résout les problèmes de façon complète et à long terme
- Il établit un consensus dans les questions majeures de la commune
- Il permet d'utiliser le mieux possible les ressources apparentes et cachées
- Il définit l'état de l'organisation à partir de l'objectif défini, pas vice versa

⁴⁰ Environmental Management System

⁴¹ Eco Management and Audit Scheme

⁴² Pour les informations concernant la planification stratégique on s'est inspiré de „Místní agenda 21 informace postupy kritéria“ de Kašpar, J. et Petrová, M., Kleinwachter Praha 2006.

- Il intègre l'évolution de l'environnement externe dans la planification interne

Un plan stratégique doit respecter une *structure logique* ; il faut commencer par les concepts généraux et procéder vers les activités et projets concrets. Cela se traduit dans la succession des étapes suivantes :

- Définir une vision générale qui présente le résultat envisagé, étant un plan à long terme il définit l'objectif prévu et indique des pistes pour l'atteindre.
- Définir une mission qui contient un système de valeurs et principes communs respectés par tout le monde au cours de tout le processus qui devrait garantir un accord général sur les questions de travail et éviter les malentendus et querelles.
- Définir les domaines clés du développement sur lesquels il faut concentrer l'attention en permanence
- Définir les visions sectorielles présentant les résultats envisagés dans différents domaines clés définis auparavant
- Analyse SWOT pour identifier les points forts et faibles, ainsi que les menaces et les opportunités liés à la réalisation du plan de développement
- Définir la stratégie « générique » pour accomplir la vision prenant en compte les résultats de l'analyse SWOT et définir les objectifs stratégiques qui correspondent aux visions des domaines clés et qui sont en cohérence avec la stratégie générique.
- Définir les « sous domaines » dits « problématiques » qui seront résolus par l'intermédiaire des objectifs « spécifiques »
- Définir les objectifs spécifiques (concrets) dont la réalisation aboutira à l'accomplissement de l'objectif global

Le principe d'un plan stratégique réussi réside dans l'interconnexion des visions définies avec les objectifs des domaines clés. Il faut respecter également l'attitude « interdépartementale » dans la mesure où il faut éviter d'examiner les domaines séparément. Au contraire, il faut garder l'esprit de synthèse.

Les objectifs définis sont précis, concrets, réalistes, approuvés, déterminés d'un point de vue temporel, économiquement réalisables et mesurables par les indicateurs fixés⁴³.

La structure du plan stratégique respecte le « cadre logique » (« Logical framework⁴⁴ »).

Le plan stratégique de la commune doit être en cohérence avec la stratégie de la région ; une hiérarchie logique doit être respectée.

Une fois le plan stratégique défini c'est le « plan d'action » qui est élaboré. La phase initiale d'un plan d'action représente la définition des priorités à court, moyen et long terme et la jonction des projets avec ces priorités classifiées. Il s'agit d'un instrument d'implémentation de la stratégie et du contrôle de sa réalisation.

b. « Indicateurs européens partagés » (IEP)⁴⁵

Les IEP servent à évaluer le déroulement du processus d'un Agenda 21 et à mesurer l'accomplissement de ses objectifs.

Les indicateurs obligatoires

- Degré de satisfaction du citoyen à l'égard de la collectivité locale
- Effets de l'activité humaine au niveau local sur les évolutions climatiques globales : émissions de CO₂ liées à la combustion énergétique ; empreinte écologique
- Mobilité locale et transport de personnes : distances parcourues quotidiennement et modes de transport
- Proximité des espaces verts publics et de services quotidiens

⁴³ La règle « SMART » du management de projet : Specific, Measurable, Aligned, Realistic, Timed.

⁴⁴ La méthode de « LogFrame » permet d'identifier et d'analyser les problèmes liés à la réalisation du projet et en même temps de définir les objectifs et déterminer les procédés concrets pour les atteindre. Il se présente sous forme d'un tableau. <http://www.projektmanazer.cz/faq/co-je-logicky-ramec>

⁴⁵ http://ec.europa.eu/environment/urban/pdf/indicators_fr.pdf

- Qualité de l'air (extérieur) : Nombre de jours où la qualité de l'air est bonne

Les indicateurs non obligatoires

- Modes de transport des enfants scolarisés : Mesures des modes de transport utilisés par les enfants pour les trajets scolaires (aller-retour)
- Modes de gestion des pouvoirs et des entreprises au niveau local s'exerçant en accord avec les principes de développement durable : pourcentage des organisations et des institutions publiques et privées ayant adopté et appliquant des procédures respectueuses des principes de gestion sociale et environnementale
- Pollution liée au bruit : pourcentage de la population exposée à un niveau de bruit considéré comme nuisible
- Occupation de l'espace dans une optique de développement durable : importance des espaces et des sites restaurés, réutilisés et protégés dans une optique de développement durable
- Produits ayant obtenu une certification concernant leur durabilité : proportion des produits ayant un label « écologique » ou « organique », produits ou commercialisés, par rapport à la consommation totale

Pour évaluer les indicateurs on prend en compte trois aspects : la qualité, la quantité et le temps. Pour rendre les indicateurs plus compréhensibles, on cherche à intégrer le public dans le processus d'évaluation, pour définir les méthodes de mesure des indicateurs ensemble.

On distingue les indicateurs objectivement vérifiables et les indicateurs subjectifs à objectiver. La comparaison entre les communes et la région est assurée par le système d'indicateurs communs européens ou nationaux.

La méthode ASE : Analyse Stratégique Environnement

La méthode ASE est une méthode d'expert pour la planification stratégique. Il s'agit d'un outil qui sert à évaluer les documents stratégiques (les politiques, les conceptions et les plans) du point de vue environnemental. Elle doit être effectuée dès le début de la préparation des documents stratégiques pour éviter des corrections compliquées et elle doit entourer toutes les étapes du processus.

c. Les méthodes d'intégration du public dans la planification stratégique

Le rôle du public est irremplaçable au cours de tout le processus de l'élaboration d'un plan stratégique. Organiser des discussions publiques, tenir compte et intégrer les remarques, les opinions, les critiques et les opinions publiques sert à assurer la compréhension mutuelle et à éviter des mécontentements et plaintes postérieurs.

Il existe plusieurs modes d'intégration du public qui peuvent être combinés entre eux. Parmi les techniques les plus employées on peut citer les séminaires et les groupes de travail, les tables rondes, etc.

Les règles pour réussir la communication et l'intégration du public ne paraissent pas être compliquées :

- définir de façon claire et compréhensible les objectifs
- agir avec transparence
- respecter la logique du processus une fois définie, ne pas changer les règles et les rôles des acteurs au cours du processus
- intégrer dès le début le maximum d'acteurs possible pour couvrir la complexité du champ social
- entretenir l'égalité des partenaires en relation
- être créatif et flexible, réagir aux besoins des autres acteurs
- accepter la pleine responsabilité auprès du public
- instaurer les canaux de communications acceptés par tous et évaluer régulièrement ces derniers
- privilégier les réunions publiques (la communication personnelle) à toutes les autres formes de communication
- accentuer tous les points de l'accord, ne pas se concentrer uniquement sur les questions où la mise en accord pose un problème
- mobiliser toutes les sources matérielles et immatérielles en faveur du projet : les expériences, le bénévolat, les sources naturelle, etc.

- accorder de l'importance à une bonne ambiance sociale dans l'équipe de travail et parmi tous les acteurs

Il faut préciser, qu'un Agenda 21 ne doit pas concerner uniquement les communes et d'autres unités « urbaines » (communauté des communes, départements). Partant de sa définition de base, proposée au sommet de Rio en 1992 : « *plan d'actions pour l'application du développement durable* » on peut conclure qu'il peut être effectué par n'importe quelle organisation privée ou publique. Il peut s'agir d'une association, d'un parc naturel, d'un établissement public, ainsi que d'une entreprise.

A part l'Agenda 21 il existe d'autres moyens d'application d'initiatives du développement durable au niveau local. Un exemple d'un autre document formalisé peut être un PCET : Plan Climat Énergie Territorial. A la différence de l'Agenda 21, sa finalité première est la lutte contre le changement climatique.

B. Deux exemples réels d'Agenda 21

Dans cette dernière partie de notre mémoire on présentera deux exemples réels et concrets d'Agendas 21 mis en œuvre en France (la commune de Buxerolles) et en République tchèque (la ville de Chrudim) pour souligner le côté concret et tangible de notre mémoire et pour montrer la mobilisation des « outils » de développement durable dans l'application concrète, ainsi que la transmission des principes généraux aux actions pratiques. L'objectif sera de démontrer l'utilité du montage d'un Agenda 21 pour l'ensemble des acteurs de la commune concernée et également de réussir à faire une comparaison des aspects économiques, sociaux et environnementaux des deux cas, qu'on va proposer à la fin du chapitre. Prenant conscience des risques de simplification d'une telle comparaison, on essaiera de procéder avec attention, pour obtenir des conclusions fiables, qui apporteront des informations utiles et vérifiables, permettant de devenir des données de base pour des recherches ultérieures.

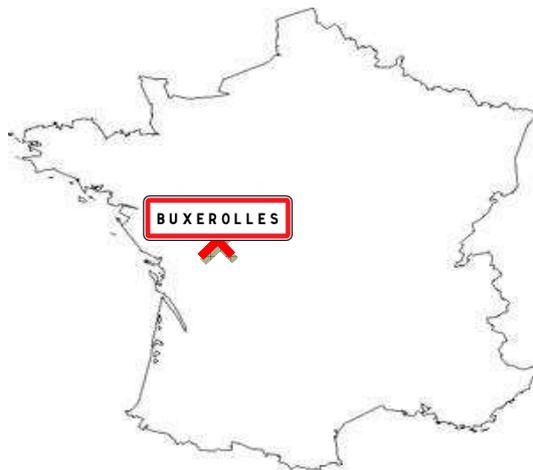
Commençant par la présentation des communes, et soulignant leurs particularités, on montrera ensuite le processus d'élaboration de leurs Agenda 21, étape par étape, en citant les acteurs importants et les points clés (communication, évaluation et points forts et faibles de la démarche). A la fin de cette partie on proposera une comparaison des deux cas et une réflexion sur son utilité et ses conséquences économiques, sociales et environnementales.

a. L'Agenda 21 de la ville de Buxerolles

En 2010, la ville de Buxerolles a été labélisée Agenda 21 local par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie du Développement durable et de la Mer. C'est la 1^{ère} distinction accordée à une commune de la Région Poitou-Charentes.⁴⁶

La ville de Buxerolles, la troisième commune du département de la Vienne, avec ses 10 298 habitants⁴⁷, est une commune avec un développement dynamique (croissance démographique, vie associative riche, plusieurs zones de commerces et d'activités économiques, offre large de structures et de services aux habitants) et avec une position géographique favorable, grâce à sa proximité de Poitiers, la capitale de la région du Poitou-Charentes, dont elle crée « la porte » du nord. Faisant partie de la communauté d'agglomération de la Grande Poitiers, elle profite des services assurés par cette dernière : collecte des déchets, assainissement d'eau, transports urbains, etc.

Les 910 hectares du territoire communal sont représentés par 51,5% d'espaces urbanisés ou à urbaniser et de 48,5% d'espaces agricoles ou naturels. La ville est desservie par trois grands axes routiers.



⁴⁶ http://www.buxerolles.fr/c_7_15_Agenda_21_Notre_histoire_pour_Buxerolles.html

⁴⁷ Voir les informations sur le site communal : <http://www.buxerolles.fr> (consulté le 25 avril 2012)

Patrimoine

- Vallées sèches de Buxerolles (patrimoine écologique, réservoir d'eau, régulation des crues)

L'Histoire

Les premières traces d'habitation reviennent à l'époque néolithique (environ 2400 avant Jésus-Christ. A l'époque romaine, la commune se trouvait sur une voie de communication importante ce qui lui apportait certains avantages commerciaux. Au Moyen-Âge non seulement les commerçants mais aussi des pèlerins passent par le village, comme celui-ci se trouvait sur un chemin de pèlerinage à Compostelle.

Etapes principales vers l'Agenda 21⁴⁸ :

L'histoire et le déroulement de la démarche :

- 2001 : l'instauration de la démarche participative et des principes du développement durable dans la politique municipale (ex.: participation intense et étroite des habitants au projet du centre socioculturel « Maison des Projets » dès sa conception).

Cette politique est basée sur le principe de concentration des habitants et utilisateurs et elle est accompagnée par des actions de sensibilisation (participation à la semaine nationale du développement durable depuis 2004).

- Après avoir défini des axes généraux de la prochaine orientation de la ville en 2004 : « construire autrement », « se déplacer autrement », « vivre autrement » et « citoyen autrement », les bases d'une démarche construite et concrète sont posées en 2005 en introduisant « la Charte de développement durable ».

⁴⁸ Informations tirées du document officiel présentant la démarche de l'Agenda 21 de Buxerolles : <http://www.observatoire-territoires-durables.org/IMG/pdf/A21-Dy-marche-Buxerolles.pdf> (consulté le 10 avril 2012)

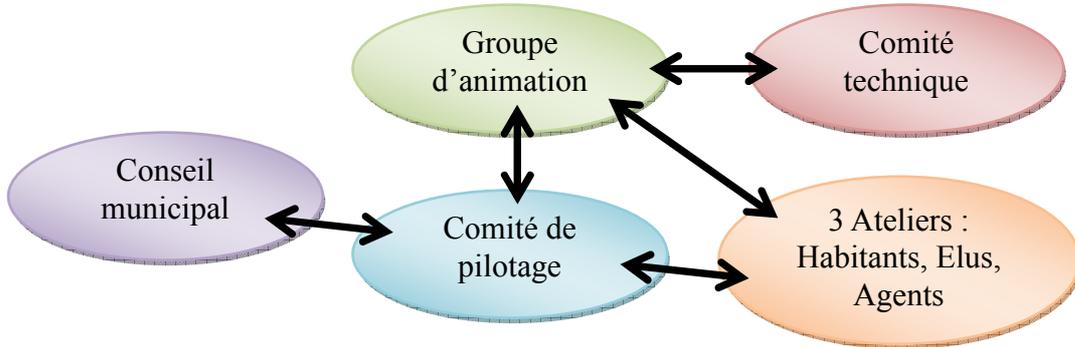
Voici les exemples d'actions formalisées dans la Charte :

- Sensibiliser, informer et impliquer les habitants dans la réflexion sur la ville et prendre en compte leurs attentes dans les projets d'avenir (logements, commerces, loisirs, transports)
- Favoriser la solidarité et l'échange entre les générations
- Sensibiliser à une consommation responsable
- Construire ou rénover en intégrant des matériaux sains
- Proposer un plan d'action des bâtiments communaux en matière d'économie d'énergie
- Développer les modes de transport alternatifs à la voiture : améliorer le réseau de pistes cyclables et sécuriser les cheminements
- Pérenniser et intensifier le ramassage scolaire à pied ou à vélo
- Aménager en faisant attention à la consommation des espaces naturels et redonner à la nature sa place dans la ville
- Améliorer les conditions de vie sociale en soutenant le milieu associatif et les acteurs sociaux
- Développer les pôles de proximité

- 2007 : l'évolution de la Charte vers l'Agenda 21

L'Agenda 21, considéré comme un outil de mise en œuvre du projet municipal formulé dans la charte, adopta le contenu de cette dernière en mai 2007. La mise en œuvre demandait une concertation de différents acteurs : les habitants, les services municipaux et les autres collectivités territoriales (la Communauté d'Agglomération de Poitiers, le Conseil Général, le Conseil Régional), l'Etat. Pour cela plusieurs comités, commissions et ateliers ont été construits, destinés à travailler sur la réalisation des actions définies. Chaque groupe travaillait d'une manière différente, selon ses compétences, mais une collaboration intense était entretenue, étant indispensable pour la réussite de la démarche.

Les Instances de l'Agenda 21 de Buxerolles :



Le Conseil municipal

Le Conseil municipal incite la démarche et donne les orientations politiques. C'est également l'instance qui approuve chaque étape de l'Agenda 21.

Le Groupe d'animation

Le Groupe d'animation est une instance de coordination coopérative entre les différents acteurs, qui incite, impulse et gère chaque étape de l'Agenda 21.

Le Comité technique

Le Comité technique est une unité opérationnelle et organisationnelle, en forte coopération avec le groupe d'animation.

Le Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est l'instance de suivi et de validation de la démarche. Il est composé des personnes de la municipalité, de la région et du département, des partenaires (l'ADEME⁴⁹) et des « techniciens » (chef de projet, chargé de mission).

Les Ateliers de concertation

Pour inciter la collaboration de tous les acteurs du territoire, trois ateliers de concertation ont été constitués : l'Atelier Habitants, l'Atelier Elus et l'Atelier Agents.

⁴⁹ ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

L'Atelier Habitants

Les habitants étant les acteurs clé dans la démarche, leur intégration réussie représentait un enjeu très important. Après la phase de sensibilisation sous forme d'enquêtes, questionnaires, débats et réunions publiques, les ateliers d'habitants se sont formés au printemps 2008 (à l'issue d'un appel aux volontaires).

L'élaboration et la construction du plan d'action

Dans le courant de l'automne 2009, les actions proposées sont validées par le Conseil municipal. Le travail dans les ateliers continue tout de même et d'autres actions sont rajoutées plus tard. La stratégie était d'aller plus loin dans la réflexion au sein des ateliers et d'amener les participants à réfléchir sur la « faisabilité » des actions. A l'issue de cette décision, les groupes « par objectif » se sont construits. Les participants sont ainsi devenus beaucoup plus motivés et impliqués. Dans le deuxième temps les associations et les acteurs économiques sont « mis en jeu » pour proposer un spectre encore plus large d'idées. Un exemple d'une fiche d'action est mis en annexe B pour démontrer le côté très concret de la démarche.

Le plan d'actions

Dans le cadre du plan d'actions, quatre axes principaux (appelés aussi des « enjeux ») ont été définis, qui se déclinent en objectifs et en actions concrètes. Pour chaque action un maître d'ouvrage était défini, ainsi que l'encadrement dans le calendrier et les indicateurs pour quantifier les résultats (ex. : nombre de kilomètres aménagés pour les pistes cyclables, nombre d'éco-composteurs, nombre de visiteurs et de personnes sensibilisées, etc.).

Les quatre grands axes généraux sont les suivants :

- Protégeons la santé humaine et l'environnement
- Développons la citoyenneté
- Agissons pour mieux vivre ensemble
- Soyons une collectivité exemplaire

L'objectif de cette partie sera de détailler les objectifs définis et de se concentrer notamment sur les actions concrètes du plan et de voir leur liaison avec les grands objectifs nationaux du développement durable.

A. Protégeons la santé humaine et l'environnement

Les grands objectifs qui ont été définis dans le cadre de cet axe se traduisent par la réduction des gaz à effet de serre, la réduction des déchets, la préservation des ressources naturelles et par la protection de la biodiversité.

Pour répondre concrètement à ces enjeux, la commune de Buxerolles démarrait et réalisait plusieurs projets (courant 2009 - 2011) :

- Favorisation des transports alternatifs à la voiture : mise en utilisation des vélos municipaux (« CAP vélos »), encouragement des démarches comme « pédibus » et « carapatte » (déplacement à pied groupé, accompagnement des enfants scolaires)

Les vélos « CAP » ont été présentés par l'Agglomération de Poitiers, ils étaient donc mis en place au même moment à Poitiers, ce qui a rendu ce projet plus abordable pour la commune de Buxerolles.

- Réduire la production des déchets et améliorer le tri des déchets : mise en place d'éco-composteurs, valorisation des déchets verts pour le compostage, programme d'accompagnement de gestion de ses déchets.

Pour la question des déchets la commune a pu profiter du programme d'accompagnement lancé par la Chambre de commerce et d'industrie de la Vienne et ses partenaires, qui a proposé aux entreprises de tous les secteurs d'activités de profiter d'un diagnostic gratuit de leur gestion des déchets et de suivre un programme d'accompagnement. En parallèle une révision de la gestion des déchets communaux a été effectuée et un programme de sensibilisation de cette thématique a été lancé auprès des habitants, en collaboration avec l'IFREE⁵⁰.

- Préserver des ressources naturelles renouvelables : incitation à l'installation des récupérateurs d'eau de pluie

⁵⁰

Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement

- Une protection renforcée et une gestion précautionneuse de la zone de la mare de l'Ormeau ; création d'un verger conservatoire pour préserver des espèces d'arbres fruitiers locales.

B. Développons la citoyenneté

L'enjeu de cet axe réside dans la volonté de rendre les citoyens responsables et acteurs, de les engager au maximum dans le processus de l'élaboration de l'Agenda 21 de la commune et dans deuxième temps d'éduquer et sensibiliser au développement durable toutes les catégories de la population.

Les projets appartenant à ce volet :

- Création d'un jardin pédagogique à l'école maternelle et à l'école primaire de la commune
- « Opération citoyenne » de nettoyage des chemins ruraux
- Cycle de conférences sur la biodiversité
- Actions de sensibilisation à l'alimentation saisonnière (fruits et légumes de saison dans les cantines scolaires)
- Construire des « instances de concertation » destinées aux habitants (« conseils au quartier »), dont l'objectif était d'aller le plus proche des habitants et de les rendre initiateurs et acteurs responsables.
- Commissions communales et Comités de pilotages élargis
- « La mairie à votre écoute » (un cahier de réclamations)

C. Agissons pour mieux vivre ensemble

Dans cet axe les questions sur la qualité de vie et sur la façon de vivre plus « convivialement » et solidairement ont été posées. A l'issue de la réflexion plusieurs projets sont définis :

- Proposer un cadre de vie agréable : réaménagement des espaces communaux, plantation de haies, mise en place d'un service de propreté urbaine
- Développement du service d'aide à domicile

- Evénements pour renforcer le lien social (forum des associations, fête de la musique)
- Organiser et soutenir le projet « jardin partagé »
- Intégrer les personnes en situation de handicap : aménagement de voiries pour faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite, audit d'accessibilité d'établissements publics et d'espaces publics, sensibiliser les acteurs économiques à l'accessibilité des commerces
- Favoriser la mixité sociale en développant des logements sociaux

D. Soyons une collectivité exemplaire

Le dernier axe fait appel à toutes les actions qui peuvent être réalisées en interne dans l'intérêt de limiter la consommation énergétique, l'émission des gaz à effet de serre, la prévention et la réduction des déchets.

- Travaux d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments
- Plan de Déplacement Etablissement pour les agents de la collectivité
- Audit éclairage public
- Réduction des emballages plastiques utilisés par la collectivité lors des réceptions
- Récupération des eaux de pluie sur les bâtiments municipaux

La communication

La communication joue un rôle extrêmement important dans la réussite de la démarche. Pour cela il faut avoir un plan de communication structuré et réfléchi pour communiquer au bon moment et par les bons moyens avec le public envisagé.

Les moyens de communication mis en œuvre :

« Lettre Agenda 21 » envoyée à plusieurs reprises dans tous les foyers, un site internet dédié à la démarche de l'Agenda 21, un guichet d'informations à la mairie, des conférences de presse.

La mise en œuvre des actions

Pour chaque projet le groupe d'habitants qui a assisté à son élaboration est accompagné par un fonctionnaire et un élu.

L'Evaluation

Un système d'indicateurs qui permettent de suivre l'avancement quantitatif de chaque projet en respectant un calendrier fixé a été instauré et validé par le Comité de pilotage pendant l'été 2009.

Points forts et points faibles de la démarche et conséquences socio-culturelles

Points forts de la démarche

Parmi les apports importants du projet on compte notamment la grande participation de la population et d'autres acteurs, une coopération coordonnée, souple et efficace entre les partenaires, et la transversalité qui a permis à tous les participants d'avoir une vision globale du territoire. Comme point fort on peut considérer également la décision de « responsabiliser » chaque service (création de groupes par objectif visé), l'indépendance représentée par un chargé de mission de l'Agenda 21 recruté (ce qui a évité de faire appel à un bureau d'études) et la coopération avec l'IFREE, association régionale de conseils en environnement.

La démarche de l'Agenda 21 étant inscrite comme stratégie « d'amélioration continue », elle ne s'arrête pas avec la réalisation des premières actions, mais développe d'autres actions qui représentent une suite logique et aident à s'approcher à l'accomplissement des grands objectifs.

Difficultés

Même un projet bien réussi fait face à de nombreuses difficultés qui l'empêchent d'obtenir des résultats encore plus favorables. Concernant les difficultés qui se sont révélées durant le projet en question, on constate celles-ci :

- Un problème pour sensibiliser un nouveau public (la campagne de communication a touché avant tout le public déjà convaincu).
- Les catégories de participants manquaient d'équilibre (peu de jeunes parents dans le groupe habitants)
- Une partie du budget très importante consacrée à la communication

b. L'Agenda 21 de la ville de Chrudim

« L'Agenda 21 à Chrudim : ensemble on crée une ville où on prend plaisir à vivre. »⁵¹

Chrudim est une ville de la taille « moyenne » se situant 110 km à l'est de Prague et 10 km au sud de la capitale régionale Pardubice. La ville s'étend sur 3315 ha, avec une population de 24 mille habitants.

L'Histoire

La première mention écrite de la ville date du XI^e siècle, néanmoins les recherches archéologiques montrent que la première colonisation remonte plusieurs milliers d'années en arrière. La ville a toujours été un centre administratif et culturel, aucune filière industrielle n'a laissé de traces importantes sur le caractère de la ville.



La carte peut être retrouvée sur http://www.chrudim-city.cz/public/file/UPR_Dokument_IPRM_Chrudim.pdf 15.08.2011

L'Agenda 21 de Chrudim

La ville de Chrudim a pris un engagement dans le projet « Communes saines » à partir de 2001. Au même moment elle a commencé à construire son Agenda 21 (ceci au sein du programme « Communes saines »). Ayant appliqué le principe de l'amélioration continue et en développant les engagements du grand public au fur et à mesure, en 2012 la ville de Chrudim est considérée comme une ville exemplaire dans l'application de la démarche du développement durable au

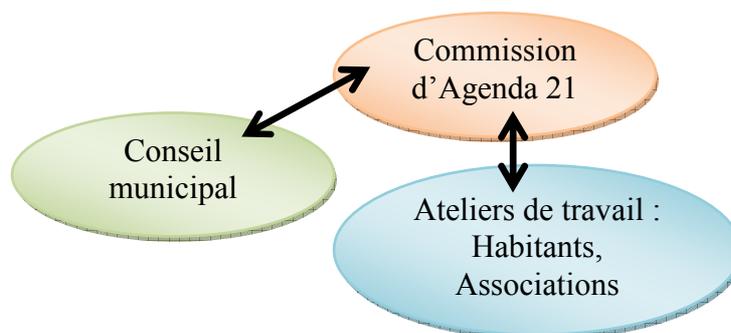
⁵¹ Slogan de la campagne de communication autour de l'Agenda 21 de la ville de Chrudim

niveau local. Elle est lauréate de plusieurs prix nationaux dans le domaine de la qualité de services publics, ainsi que d'un prix international LivCom (The International Awards for Liveable Communities) en 2009. Depuis 2006 elle appartient à la catégorie B du classement « Communes saines » ce qui la positionne parmi les cinq communes les plus avancées dans le domaine du développement durable en République tchèque.

Etapas principales de l'Agenda 21 de Chrudim

- En 2001 la commune entre dans le processus d'élaboration de l'Agenda 21 dans le cadre du programme « Commune saine » et devient membre du réseau des communes saines de la République tchèque. Un élu est nommé délégué – coordinateur de l'Agenda 21, et la commission d'élaboration est créée.
- Durant les années 2002 -2005 les initiatives se multiplient et les méthodes de travail se profilent et évoluent La commune atteint successivement des catégories supérieures (D, C) dans le classement officiel et à partir de 2006 elle appartient à la catégorie B.
- En 2009 la commune adopte le système de management de qualité EMAS (Eco-Management and Audit Scheme), dont l'objectif est de centrer l'intérêt du processus décisionnel sur la qualité d'environnement. Par l'adoption d'une telle démarche la commune s'approche de la catégorie A, qui exige un encadrement du management par une norme généralement respectée (ISO 14000).

Instances de l'Agenda 21 de Chrudim



Commission de l'Agenda 21

La Commission représente ici à la fois le groupe technique (le chargé de mission de l'Agenda 21 de la commune et les autres techniciens), le groupe d'animation et le comité de pilotage (l'élu coordinateur et d'autres élus). Cela favorise la coopération dans la mesure où le contact avec tous les acteurs ainsi que la transversalité sont renforcés.

Plan d'actions 2009 – 2012

Le plan d'actions (annuel) présente les actions en liste et associe à chaque action l'unité responsable, le maître d'ouvrage, les partenaires, le budget et les indicateurs. Les actions sont réparties en huit grandes familles. On présentera ici une liste moins détaillée, adaptée à nos besoins de démonstration.

1. Développement de la ville, Urbanisme, Services publics

- Travailler sur l'urbanisme durable avec une forte participation du public : adaptation du plan de la zone du patrimoine municipal
- Coopération avec d'autres villes du programme Communes saines : politique des subventions partagées, création d'associations pour collecter des moyens financiers destinés aux projets
- Intégrer les enfants et les jeunes dans le développement de la ville : création d'un parlement étudiant

2. Un mode de vie sain et les services médicaux

- Veiller sur la qualité des services dans l'hôpital de Chrudim : garder les urgences dans l'hôpital, prolonger l'ouverture de service pharmaceutique nocturne
- Développer les services à domicile
- Engagement dans les campagnes et actions nationales et internationales de la prévention (Journée nationale sans accident, Journée mondiale sans tabac), augmenter le nombre de restaurants non-fumeurs

3. *Environnement*

- Travailler sur l'entretien des espaces publics et élargir les zones des espaces verts
- Analyser et traiter des zones des eaux contaminées
- Assurer un entretien régulier des zones de concentration des déchets
- Promouvoir l'éducation environnementale : créer un système d'informations sur l'état de l'environnement, organisation régulière d'évènements d'éducation environnementale destinés à un large public
- Chercher les solutions pour les zones inondables de la ville
- Traiter la problématique des animaux (chiens, pigeons)

4. *Education, Culture, Sport*

- Reconstruction et aménagement des établissements scolaires
- Travailler sur le projet « je vais à l'école en sécurité » (révision des points noirs du transport autour des écoles)
- Introduire une organisation des activités de temps libre pour les scolaires
- Augmenter l'offre des cours de la formation tout au long de la vie
- Reconstruction du cinéma en plein air, reconstruction de la bibliothèque municipale
- Entretenir le patrimoine intellectuel via des mémoriaux aux personnages remarquables de la ville
- Promouvoir des activités sportives pour toutes les catégories d'âge : encourager les activités des seniors en plein air, proposer de nouvelles activités pour le temps libre des jeunes

5. *Services sociaux, Logement, Emploi*

- Garantir les services sociaux à tous : assurer les subventions aux prestataires des services sociaux, offrir des programmes de prévention sociale, ouvrir un établissement pour les gens en difficulté sociale
- Finir l'aménagement de la maison de retraite

- Faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite par l'aménagement des zones problématiques

6. *Phénomènes socio-pathologiques*

- Les actions de prévention de la criminalité : l'éducation à l'utilisation des drogues légales
- Appel à la réduction de la consommation d'alcool et de tabac : veille au respect des règlements de la vente d'alcool et de tabac aux mineurs

7. *Transport*

- Construire un périphérique
- Révision de la circulation dans la ville : limitation de l'accès des voitures au centre-ville (davantage de sens uniques), limitation de vitesse dans certaines zones
- Favoriser les modes doux de transport : aménagement de nouvelles pistes cyclables, reconstruction des trottoirs, révision et optimisation des lignes de bus
- Reconstruction d'un mur de protection contre la pollution sonore

8. *Développement économique*

- Augmenter l'offre d'emplois locaux en développant les liens avec la zone industrielle de Pardubice
- Encourager le développement touristique de la ville : investir dans les nouvelles technologies de communication, s'intégrer dans les réseaux régionaux et nationaux

Communication

Tous les canaux de communication disponibles pour faire connaître la mise en œuvre et le contenu concret de l'Agenda 21 sont utilisés. Les citoyens sont informés par les bulletins et ils sont invités à participer aux enquêtes de satisfaction. Toutes les informations sont communiquées sur le site internet avec un volet Agenda 21 très développé et détaillé, qui propose un grand nombre de documents à consulter, y compris les sommaires d'actions des six années précédentes. Le site est mis à jour

régulièrement et représente une source d'informations crédible et précise pour tout le public intéressé.

Hormis les types de diffusion d'informations classiques (la presse, la télévision et la radio locale), la ville dispose d'un élément de communication « directe ». Il s'agit du centre de l'éducation environnemental « Zelený dům », qui collabore intensivement avec la municipalité sur l'Agenda 21. Il s'agit d'un centre de conseil et d'information, ainsi que d'un centre de ressources à consulter sur place ou à emprunter.

Evaluation

La question de l'évaluation est traitée de différentes manières. La mise en œuvre de chaque action est surveillée à travers des indicateurs définis. L'évaluation interne de la démarche se réalise tous les ans par l'intermédiaire d'enquêtes publiques de satisfaction. Un regard de l'extérieur est assuré par un organe de contrôle, délégué par le ministère de l'environnement, qui surveille l'accomplissement des conditions autorisant la ville à être classée en catégorie B dans le réseau des Communes saines.

Difficultés

Comme principale difficulté on peut indiquer le rôle du pionnier dans la démarche, ce qui a rendu les débuts du processus difficile sur le plan de la compréhension et du soutien général du public, ainsi que sur le plan des capacités managériales et techniques. Ce rôle a été néanmoins transformé en atout, et la ville de Chrudim est devenue un leader dans la politique locale durable, qui sert d'exemple aux autres.

La ville de Chrudim ne dispose ni d'un patrimoine historique, ni d'une richesse naturelle exceptionnelle. Là encore, on constate une « faiblesse » convertie en force, dans la mesure où elle témoigne par son exemple de ville « comme les autres » et démontre ainsi le fait qu'un grand changement est possible pour tout le monde.

Points forts

Comme il était indiqué déjà précédemment, l'Agenda 21 de la ville de Chrudim est un des plus développés en République tchèque. Un tel constat se traduit par une multitude de points forts de la démarche. On citera ici les éléments qu'on a trouvés les plus importants pour l'évolution réussie.

- Personnage et charisme du maire et son enthousiasme pour le projet
- Motivation de la part des élus à travers le spectre politique
- Volonté de coopération de la population (les écoles, la police, les associations, les particuliers), envie de progresser, jusqu'à devenir exemplaire, esprit de compétition
- Système d'autoévaluation : enquêtes publiques
- Aspect de l'amélioration continue ; continuité

c. Analyse comparative des deux exemples réalisés et leurs conséquences socio-culturelles, économiques et environnementales

Avant de commencer à analyser et à comparer les deux cas étudiés, on doit prendre en compte les difficultés d'une telle tentative. Les deux exemples ont été choisis notamment pour des raisons pratiques. L'auteur de ce mémoire, ayant une connaissance personnelle de ces deux communes et sachant que toutes les deux ont monté leurs Agenda 21, trouva l'idée de leur comparaison intéressante, elle a décidé de les utiliser comme démarches exemplaires dans son mémoire. Cette décision a été prise avec la conscience des différences importantes qui caractérisent les deux villes (la taille, le caractère, le niveau d'avancement des Agenda 21, etc.). On a trouvé important de mentionner ce point, car il explique les limites de la comparaison ci-présente, qu'on rencontrera.

Différences et points communs

Les différences qu'on pourra constater dans notre comparaison seront dues d'une part aux différences culturelles entre les deux pays (habitudes de coopération et méthodes de travail, besoins et attentes différents), d'autre part au caractère différent des communes. Buxerolles, d'une part, une commune de dix mille habitants, en milieu périurbain et rural, à proximité de la capitale de la région, dont elle est dépendante en partie pour ses services, Chrudim, d'autre part, la deuxième plus grande ville de la région (vingt-trois mille habitants), complètement indépendante et dans une zone purement urbaine. Le niveau de services et l'exigence des habitants ne sont certainement pas les mêmes. Le contenu de chacun des Agendas diffère de manière importante. Tandis que l'Agenda 21 de Buxerolles se concentre avant tout sur l'aspect de « citoyenneté », l'Agenda 21 de Chrudim travaille plus avec des termes comme « solidarité », « santé » et « services sociaux ».

Pour les points communs on peut rappeler la date de démarrage qui était la même pour les deux projets : l'année 2001. Dans les deux cas, il s'agit d'un premier projet de politique de développement durable. Pour le contenu même, il y a une multitude de sujets qui se rencontrent, notamment dans la question du transport, des déchets et de la cohésion sociale.

On va développer les différences et les points communs plus « techniques » suite du tableau ci-dessous.

Tableau comparatif : classement de 1 à 3 (1 étant la meilleure note)

	Buxerolles	Chrudim
Collaboration des instances	2	2
Communication	1	1
Continuité de la démarche	3	1
Equilibre des trois volets du DD	2	2
Evaluation	3	1
Participation du public	1	1
Total	12	9

Dans le tableau on a regroupé les critères importants de l'élaboration de chacun des deux Agendas comparés. Les six catégories représentent une grille d'évaluation à travers laquelle on compare les différents aspects clé du processus.

Après avoir estimé l'impact pour chaque critère, on a associé les notes d'évaluation. Il s'agit d'une évaluation qualitative avec une marge de subjectivité, qui ne peut pas être entièrement exclue lors d'un tel type de comparaison. On expliquera dans les paragraphes suivants le choix des valeurs attribuées.

Collaboration des instances (2 : 2)

Il y a nombreux aspects qui font partie de ce critère et qui rendent son évaluation plutôt difficile. Comme on a vu en étudiant les deux cas, les instances de coopération ne sont pas organisées de la même manière. Le nombre plus important d'instances à Buxerolles, cette « atomisation » du processus d'élaboration et du pouvoir décisionnel peut être dû au caractère de l'administration dans les services publics français. Toutes les instances employées correspondent à la démarche traditionnelle du montage d'un projet à ce niveau de coopération.

Quant au système d'instances employé à Chrudim, il est plus compact, intégrant en soi plusieurs instances du système français. Cela peut faciliter la coopération directe des différents acteurs dans la mesure où ils ne se rencontrent pas

séparément à différents niveaux. Cela peut aider à éviter des blocages postérieurs. En même temps un tel modèle demande une présence plus fréquente des mêmes membres, ce qui peut rendre les réflexions moins innovatrices et ce qui n'est pas facile sur le plan de la gestion du temps des membres. Les deux modèles ont, malgré leurs différences, réussi à collaborer d'une façon fructueuse et pertinente.

Communication (1 : 1)

Tenant compte de la place privilégiée de la communication, les deux communes ont mobilisé tous les moyens pour organiser une campagne de communication réussie.

Continuité de la démarche (3 : 1)

C'est notamment cette catégorie qui représente la différence dans notre comparaison. Il s'agit d'un aspect très important et pourtant légèrement sous-estimé par la commune de Buxerolles, car la continuité et l'amélioration continue représentent une des idées de base du développement durable et d'un Agenda 21. Déjà de la façon dont les deux projets sont communiqués, on peut deviner la différence dans la perception de l'objectif de l'Agenda monté. Dans l'Agenda de Buxerolles on trouve les actions définies pour les trois ans les plus intenses (2009-2011), tout en prenant en compte le fait que la réalisation de certaines d'entre elles va dépasser la durée définie et deviendra une pratique continue. Néanmoins, le projet de l'Agenda 21 de Buxerolles, on le voit clairement comme une démarche inscrite dans un temps défini.

Quant à l'Agenda 21 de Chrudim, l'aspect de continuité est évident et très présent. On en déduit que c'est l'appartenance dans le réseau des Communes Saines, qui joue un rôle important dans la démarche de l'amélioration continue de l'Agenda 21 de la ville de Chrudim. Ce réseau est basé sur le système d'un classement qui incite la commune à intensifier ses engagements dans le développement durable et à perfectionner les démarches existantes, en définissant les conditions d'accès à une catégorie supérieure et les seuils de réussite. La ville de Chrudim s'investit pleinement dans la démarche d'amélioration continue au sein de ce réseau. Se préparant au passage au système d'évaluation normé (ISO 14001), elle veut remplir

les conditions pour entrer dans la catégorie A, la catégorie supérieure du classement. Ainsi, elle serait une des premières communes en République tchèque à être classée de la catégorie supérieure et elle deviendrait encore plus une commune exemplaire.

Equilibre des trois volets du DD (2 : 2)

Le contenu d'un Agenda 21 ne s'adapte pas toujours facilement à la demande d'un équilibre entre les trois piliers du développement durable, dans la mesure où on ne peut pas toujours intégrer les trois principes avec la même intensité et au même niveau. Souvent dans les programmes des Agendas 21, les aspects sociaux prédominent sur les deux autres catégories d'actions, car c'est la politique sociale, celle de la santé et celle de la sécurité qui sont considérées traditionnellement comme les priorités. Tel est aussi le cas pour les deux Agendas comparés. On constate une domination des actions sociales. Néanmoins, les deux autres volets économique et environnemental ne sont pas omis, et complètent les actions sociales.

Evaluation (3 : 1)

Dans la question de l'évaluation on constate un écart assez important, en faveur de l'Agenda de la ville de Chrudim, qui évalue la démarche par plusieurs outils et à différents niveaux. Là aussi, elle gagne du fait de faire partie du réseau de Communes Saines, car elle bénéficie ainsi d'un point de vue extérieur et objectif de la part de la commission du Ministère de l'Environnement qui vient évaluer les communes-membres qui se présentent pour justifier leur attribution à une catégorie donnée (catégorie B pour la ville de Chrudim).

L'évaluation interne, étant tout aussi importante, prend sa place dans les deux démarches, sous formes d'enquêtes publiques de satisfaction. La ville de Chrudim organise les enquêtes tous les ans.

Participation du public (1 : 1)

Si les deux projets peuvent être considérés comme réussis, c'est en grande partie grâce à l'intégration du public bien réussie. Car l'Agenda 21 est une démarche participative et citoyenne.

A travers des ateliers, des réunions publiques et des campagnes de communication diverses, les communes de Buxerolles et de Chrudim ont réussi à intégrer les habitants dans leurs projets, les rendre sensibles, créatifs et incitatifs, et en faire les vrais acteurs dans le processus de l'élaboration.

Conclusion (12 : 9)

En arrivant au bilan final de notre comparaison, on voit que selon la logique de notre évaluation, c'est la démarche de l'Agenda 21 de Chrudim qui obtient une meilleure note. Ceci est dû à l'aspect de la continuité et de l'évaluation. L'adhésion de la ville de Chrudim dans le réseau international des Communes Saines a été identifiée comme un atout principal dans la comparaison.

Les difficultés de comparaisons indiquées au début ne nous ont pas empêchés de suivre les deux projets parallèlement selon la grille de critères définis. Les différents caractères des villes ne se reflètent pas dans les points concernant la participation du public, la communication ou l'équilibre du contenu.

Même si on peut constater que la notion de développement durable est plus reconnue en France qu'en République tchèque, notre exemple montre les forts engagements dans l'esprit du développement durable présents dans la politique municipale en République tchèque. Même si l'exemple de la ville de Chrudim ne correspond pas à la réalité de la majorité de communes tchèques, il démontre que les informations et « les outils » pour construire sont disponibles. Le manque de généralisation de la démarche dans les politiques publiques représente ainsi la différence la plus marquante.⁵²

⁵² Les principaux problèmes contemporains d'Agenda 21 en République tchèque : <http://www.chrudim.eu/cs/download/koncepce-podpory-ma21-v-cr.pdf> (consulté le 4 mai 2012)

d. L'Agenda 21 : Quelles conséquences ?

Ayant expliqué et analysé les procédés de la construction d'un Agenda 21, on présentera maintenant les principaux apports de la démarche, une réflexion sur ses conséquences sur le plan social, économique, culturel et environnemental sur la vie des citoyens. Est-ce qu'on ne trouvera que des aspects positifs ? Un Agenda 21, est-il un réel outil d'application du développement durable ? Parle-t-il aux habitants ? Dans cette dernière partie on essaiera de proposer les réponses à ces questions.

Un des grands objectifs du développement durable est de changer les rapports des hommes à la société, à l'environnement et à la notion de « la qualité de vie ». Dans ce sens, on peut retrouver rapidement la cohérence avec les actions programmées dans les deux Agendas analysés. L'évolution des rapports est marquante et c'est bien cette évolution, qui permet de définir les actions, de réunir les acteurs sensibilisés et de mettre en œuvre les actions via une coopération intensive. On peut illustrer ce changement en prenant en exemple la notion de voiture. Aujourd'hui, une voiture ne représente plus un symbole de réussite sociale, elle devient un simple outil de déplacement. C'est pour cela que les services de location de voitures et d'autopartage peuvent se développer. Le besoin possessif n'est plus prioritaire. Le travail de sensibilisation est loin d'être accompli, néanmoins de nombreux exemples démontrent qu'une évolution des approches est possible et qu'elle a déjà commencé à se mettre en route.

Quant aux impacts de la réalisation des actions en faveur du développement durable, on peut en imaginer certains qui vont se produire au cours de la construction du programme, d'autres, qui apparaîtront avec la finalisation d'une action concrète et enfin les impacts à long terme qui resteront présents tout au long de la démarche, qui vont évoluer, et rendront réalisables d'autres actions d'un niveau « supérieur ».

Un atout du regard « durable » sur les activités est son côté « multi casquette » dans la mesure où il cherche à accomplir plusieurs objectifs à travers ses actions. Son intérêt est d'inciter les gens à trouver et valoriser les aspects

environnementaux et sociaux dans leurs activités économiques et vice versa. Cette pluralité représente une force du concept, car elle permet de toucher tous les secteurs d'activité, ainsi que toutes les cultures, grâce à son universalité et à son adaptabilité.

Si on réfléchit sur les impacts à court terme (« immédiats ») qui sont en relation directe avec le programme d'action d'un Agenda 21, on peut trouver plusieurs idées :

- Développement des initiatives citoyennes et de la vie associative durant la construction des actions et leur mise en œuvre
- Renforcement des liens de coopération à travers des catégories d'âge, professionnelles et sociales
- La qualité de vie augmente par les services sociaux améliorés et par la « conscience commune » d'agir ensemble pour le bien-être commun et partagé⁵³.
- Témoignage via une démarche ou une action concrète réussie peuvent inspirer d'autres territoires.

Les impacts qui vont se produire plutôt à long terme :

- L'exemplarité atteinte va attirer de nouveaux habitants avec les mêmes attentes, sensibles aux projets de développement durable et prêts à s'investir pour conserver ou approfondir les actions développées.
- On peut s'attendre à nouveaux investissements et nouveaux projets, car l'activité économique peut augmenter avec la population, étant portée par elle.
- La sensibilisation de la population aux problèmes locaux peut contribuer à la sensibilisation d'un ordre plus générale.
- A long terme, les actions peuvent réellement atteindre les objectifs environnementaux définis (amélioration de la qualité de l'air, de l'eau, réapparition d'une espèce végétale ou animale, etc.)

⁵³ Toute une série d'exemples peut être citée : la sécurité des zones piétons et à proximité des écoles, les initiatives à baisser le transport de voiture, réaménagement des bâtiments publics afin de les rendre moins consommateurs de l'énergie, passage aux lampes économiques en éclairage public, etc.

Les nombreux enjeux et points forts qui ressortent du concept d'un Agenda 21 peuvent être remis en cause par certaines menaces, qui, si elles sont mises à côté, peuvent perturber le fonctionnement favorable de la démarche. L'identification de ces risques peut contribuer à la limitation de ces derniers.

- Une fois un Agenda 21 élaboré et les actions définies appliquées, l'unité organisatrice peut gagner la conscience « d'avoir suffisamment agi » et ne travaille plus sur l'amélioration.
- La démarche participative de création et de décision ne doit pas être toujours la plus rapide, la plus efficace et la plus pertinente
- Il faut trouver un équilibre juste de la participation et du rôle du public. Le rôle de la commune (le monteur du projet), ainsi que le rôle de chaque instance doit être défini à priori pour éviter les tensions et « frottements » ultérieurs.

CONCLUSION

On a présenté dans cette étude un courant « alternatif » du développement, dit « Durable ». On peut parler d'un courant idéologique ou philosophique, car il apporte une nouvelle vision globale sur les rapports des hommes à eux-mêmes et à leur entourage. Il met en cause le modèle de fonctionnement existant, indiquant ce dernier comme « insoutenable ». Il arrive avec beaucoup d'idées nouvelles, mais il appelle aussi au « retour au bon sens » notamment dans le rapport à la consommation énergétique. Il incite à la solidarité entre les acteurs économiques. Ses défenseurs proposent des « preuves » qu'une transition vers cette « meilleure » forme du développement est possible, voire rentable et avantageuse pour tout le monde. De telles affirmations sont critiquées et rejetées, parce qu'elles demandent souvent un changement assez radical dans de raisonnement. Le développement durable est parfois comparé à une religion, dans la mesure où il n'a le sens que quand on y croit.

Les pays européens ont beaucoup avancé dans la politique du développement durable pendant les dernières décennies. De nouvelles politiques modèles ont été définies, ainsi que des plans stratégiques pour l'avenir. Mettant l'accent sur la France et la République tchèque dans ce mémoire, on constate un « vif élan » dans l'adoption et la promotion du concept du développement durable dans tous les domaines. En République tchèque, la démarche n'étant pas communiquée d'une manière aussi large qu'en France, les initiateurs des projets dans la logique du développement durable doivent faire face davantage à l'ignorance et au scepticisme que leurs collègues français.

Le concept de développement durable est généralement accepté aujourd'hui et il trouve une place de plus en plus importante dans les politiques publiques, qui encouragent son intégration dans le monde des entreprises et dans la vie quotidienne des citoyens.

A propos de l'Agenda 21, une de ses applications les plus concrètes a été choisie pour être traitée dans ce mémoire. A travers la recherche et la participation indirecte à l'élaboration des deux Agendas dans deux pays différents, on voulait à la fois découvrir les notions du développement durable dans les actions pratiques et observer les différences entre les deux pays qui peuvent être présentes dans la

définition des actions et dans le processus de construction d'un Agenda 21. Les résultats, qu'on a obtenus à l'issue de notre recherche montrent, que les différences culturelles ne jouent pas un rôle important dans la construction d'un Agenda 21. Les objectifs et les intérêts du développement durable étant définis au niveau mondial, ils s'adaptent aux circonstances de chaque pays et chaque commune. Malgré le caractère différent des deux communes comparées, on retrouve les mêmes priorités et les propositions des solutions qui se ressemblent.

La comparaison effectuée nous a montré que le niveau « d'avancement général » du pays A n'exclue pas d'une bonne réussite dans une démarche individuelle du pays B. Une telle constatation est à la fois intéressante et elle peut nous amener à une réflexion sur les méthodes de sensibilisation et diffusion des politiques du développement durable. La France s'appuyant sur un modèle de communication qui vient du « centre » (de l'Etat), la République tchèque semble fonctionner plus via une collaboration « horizontale » avec d'autres communes à travers un réseau international. Est-ce dû à la différence culturelle entre les deux pays, que le processus de transmission ne se produise pas de la même manière ? Existe-il un modèle supérieur à l'autre ? Ou bien faut-il chercher à arriver à une fusion des deux ? On ne peut pas obtenir la réponse dans l'immédiat. Une étude spécialisée aux aspects sociologiques pourrait être effectuée et proposer peut-être une vision plus claire sur la problématique. Néanmoins, dans tous les cas il est incontestable qu'une forte volonté politique sera nécessaire pour promouvoir la démarche et pour en faire un concept majoritaire, généralement respecté.

RÉSUMÉ

Udržitelný rozvoj lze označit za filozofický proud, či koncept, který se stále více promítá do fungování současné společnosti. Přichází s novými prioritami a požadavky na fungování ekonomického a společenského života, staví do centra zájmu environmentální, sociální a kulturní hodnoty, a zároveň usiluje o zachování a zvyšování ekonomické vyspělosti. Jednou z jeho předních idejí je umožnit rozvoj společenstvím na všech úrovních a v různých formách, dle jejich specifických podmínek.

Koncept udržitelného rozvoje byl formulován v roce 1987 v rámci tzv. « Brundtlandské zprávy », oficiálně nazývané « Naše společná budoucnost », Komisí OSN pro udržitelný rozvoj.

Ve druhé dekádě jednadvacátého století jsme svědky stále silnějšího pronikání myšlenek udržitelného rozvoje do mezinárodní i národní politiky, veřejné správy, do sféry podnikání a do každodenního života.

Francie i Česká republika patří mezi země, které se problematikou udržitelného rozvoje zabývají. Mnoho problémů mají tyto dvě země společných, například znečištění ovzduší, nebo obtížné začleňování některých sociálních skupin do společenského života. V mnoha jiných ohledech se jejich problémy liší, zejména v oblasti energetiky, či dopravy a urbanizmu.

Dle všeobecných kritérií lze konstatovat větší pokrok ve prospěch Francie, což platí zejména v hledání a aplikaci inovačních řešení a v rámci « osvěty » veřejnosti. Česká republika však nachází výhodu ve své « výchově ke skromnosti », neboť právě ekonomickým způsobem chování správně odpovídá na výzvy udržitelného rozvoje, který dává ekonomickému chování valorizaci v podobě úspory energie, tedy skleníkových plynů, které mohou být změnou chování a postupů ušetřeny.

Místní agenda 21 je oficiálním nástrojem aplikace principů udržitelného rozvoje na komunální úrovni. Její základní myšlenkou je zapojení občanů na vytváření « zdravějšího a solidárnějšího » způsobu života v místě, kde žijí.

Místní agenda 21 je uznávanou a v evropském měřítku dosti rozšířenou koncepcí. Ve Francii je síť obcí zapojených do projektu Místní agendy hustší než v

České republice. Definované cíle a principy vytváření si jsou velmi podobné. Jedním z hlavních rozdílů je zapojení českých měst s vlastní agendou do mezinárodní sítě « Zdravých měst ».

Obcím Buxerolles a Chrudim se podařilo definovat a začít realizovat akce a projekty definované v rámci jejich MA 21, na jejichž vytváření pracovaly od roku 2001. Vzájemné porovnání vykazuje mnoho společných znaků, přes odlišný charakter obou obcí. Oba projekty lze kvalifikovat jako úspěšně provedené, přičemž vyššího hodnocení dosáhla v naší komparaci obec Chrudim, která byla vyhodnocena jako více angažovaná v kontinuitě vývoje budoucnosti obce.

Místní agenda 21 přispívá po mnoha stránkách ke zlepšení sociálních a kulturních podmínek občanů dané obce, ke zvýšení senzibility občanů k životnímu prostředí a zároveň k rozvoji a větší valorizaci místní ekonomiky.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages théoriques et manuels:

- [1] FÓLTÝNOVÁ, H. Deset les udržitelného rozvoje. Edition 2003. ISBN: 80-239-2010-3
- [2] KAŠPAR, J. et PETROVÁ, M. Místní agenda 21. Edition 2006. ISBN: 80-7212-435-8.
- [3] MEZŘICKÝ, V. Environmentální politika a udržitelný rozvoj. Edition 2005. ISBN: 80-7367-003-8.
- [4] PETROVÁ, M. et TYM, A. Místní agenda 21. Edition 2009. ISBN: 978-80-85087-76-5.
- [5] REITSCHMIEDOVÁ, A. Práce s veřejností a Místní agenda 21. Edition 1998. ISBN: 80-7212-047-6.

Brochures :

- [6] PARATTE, J-M. Agir pour 21e siècle Agenda 21 de Buxerolles. Edition 2009. Accessible sur http://www.buxerolles.fr/f26_1_Agenda_21_de_Buxerolles_agir_pour_le_21e_siecle_.pdf
- [7] TRUNEČKOVÁ, Š. Místní agenda 21 v Chrudimi aneb společně vytváříme město, kde je radost žít. Edition 2010.
- [8] VALETTE, B. et BONNEM, M. L'Agenda 21 de Buxerolles, une démarche pragmatique et concertée. Edition 2009.

Études :

- [9] Indicateurs Européens communs : Fiches de Satisfaction du Citoyen à l'égard de la collectivité locale. Edition 2002. Accessible sur http://ec.europa.eu/environment/urban/pdf/methodology_sheet_fr.pdf

[10] Macíkova, I. Bakalářská práce : Chemie trvale udržitelného rozvoje. Edition 2007. Accessible sur http://is.muni.cz/th/166122/pedf_b/Bc-prace.txt

[11] Rada vlády pro udržitelný rozvoj : Koncepce podpory Místní agentury 21 v ČR do roku 2020. Edition 2010. Accessible sur <http://www.chrudim.eu/cs/download/koncepce-podpory-ma21-v-cr.pdf>

[12] Rada vlády pro udržitelný rozvoj : Strategie udržitelného rozvoje ČR 2004-2009. Edition 2004. Accessible sur [http://www.mzp.cz/C1257458002F0DC7/cz/strategie_udrzitelneho_rozvoje/\\$FILE/KM-SUR_CR-20100114.pdf](http://www.mzp.cz/C1257458002F0DC7/cz/strategie_udrzitelneho_rozvoje/$FILE/KM-SUR_CR-20100114.pdf)

[13] Regionální rozvojová agentura Pardubického kraje : Integrovaný plán rozvoje města Chrudim. Edition 2008. Accessible sur http://www.chrudim-city.cz/public/file/UPR_Dokument_IPRM_Chrudim.pdf

Sources multimédia :

[14] Institut national de la statistique et des études économiques. Accessible sur <http://www.insee.fr/fr/>

[15] Národní síť zdravých měst ČR. Cit. 2011-08-08. Accessible sur <http://nszm.cz/index.shtml>

[16] Observation et Statistiques sur le site du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. Accessible sur <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/>

[17] Oficiální databáze místních Agend 21 v ČR. Cit. 2011-08-08. Accessible sur <http://ma21.cenia.cz/>

[18] Le Rapport Brundtland. Edition 1987. Accessible sur http://fr.wikisource.org/wiki/Rapport_Brundtland

[19] Site Officiel du Ministère de l'Environnement de la République tchèque. Accessible sur <http://www.mzp.cz/cz/index>

[20] Site Officiel de la Ville de Buxerolles. Accessible sur <http://www.buxerolles.fr/index.php>

[21] Site Officiel de la Ville de Chrudim. Accessible sur <http://www.chrudim.eu/mesto/o-chrudimi/historie.html>

[22] Společné evropské indikátory. Cit. 2011-08-08. Accessible sur http://ec.europa.eu/environment/urban/common_indicators.htm

[23] Strategický rámec udržitelného rozvoje ČR 2010 sur le site du Ministère de l'Industrie et du Commerce de la République tchèque. Accessible sur <http://www.mpo.cz/dokument71639.html>

Articles

[24] ARCHALOUS, M. Výroba elektřiny v ČR: Éra uhlí končí, nahradí jej jádro. Accessible sur <http://www.nazeleno.cz/energie/energetika/vyroba-elektriny-v-cr-era-uhli-konci-nahradi-jej-jadro.aspx>

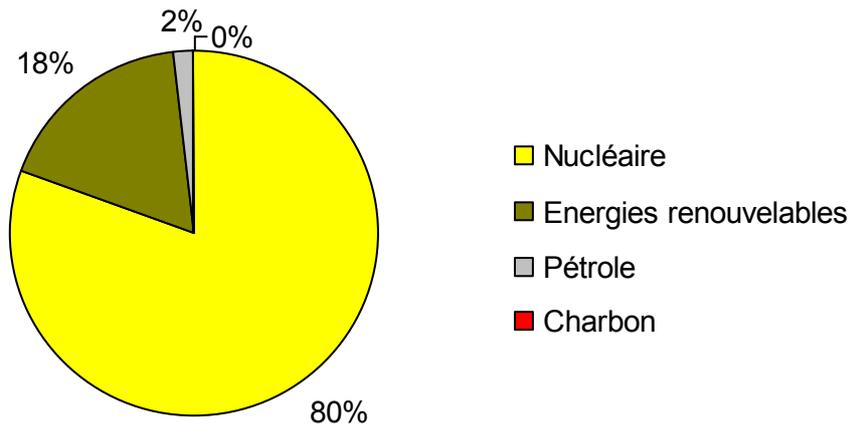
[25] Ministère de l'Environnement de la République tchèque : Národní program na zmírnění dopadů změny klimatu v ČR. Accessible sur http://www.mzp.cz/cz/narodni_program_zmirnovani_dopadu_zmeny_klimatu

ANNEXES

A. Mixe énergétique en France et en République tchèque en 2010

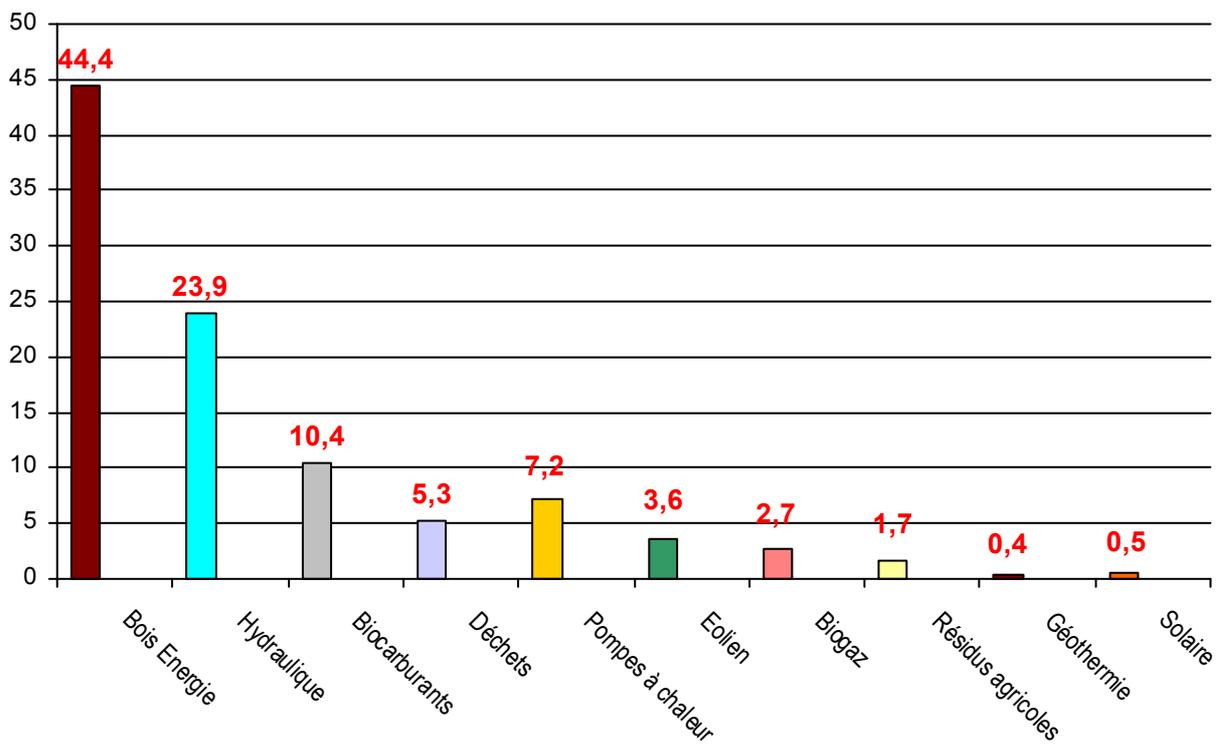
Mixe énergétique en France en 2010

Source : INSEE



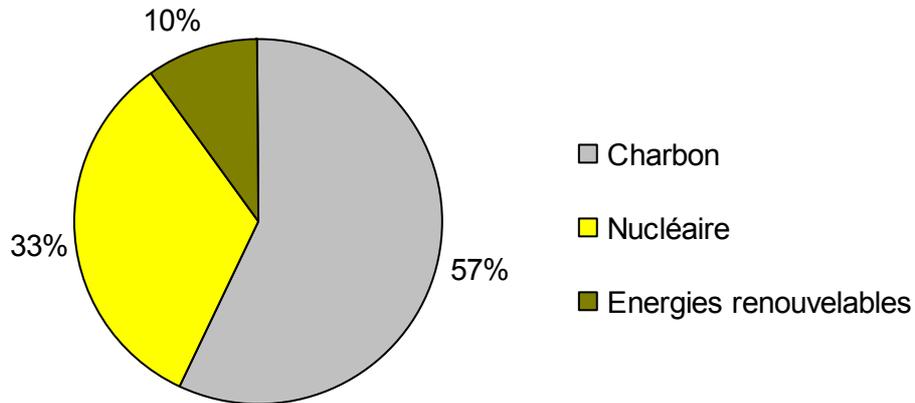
Production de l'énergie renouvelable en France en 2010 (en %)

Source : INSEE



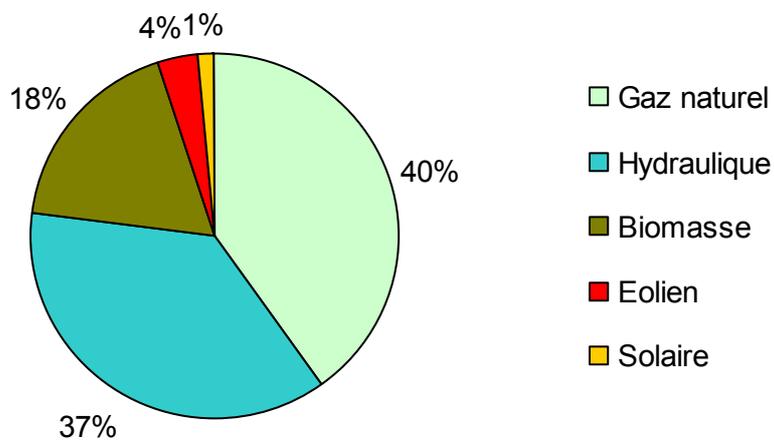
Mixe énergétique en République tchèque en 2010 :

Source : <http://www.nazeleno.cz/energie/energetika/vyroba-elekriny-v-cr-era-uhli-konci-nahradi-jej-jadro.aspx>



Production de l'énergie renouvelable en République tchèque en 2010 :

Source : <http://www.nazeleno.cz/energie/energetika/vyroba-elekriny-v-cr-era-uhli-konci-nahradi-jej-jadro.aspx>



Plan d'actions Agenda 21 2009 - 2010

- 1 -

B. Exemple d'une fiche d'actions de l'Agenda 21 de Buxerolles

Enjeux de l'agenda 21	Objectifs de l'agenda 21	Objectifs de travail	Actions	Pilote	Calendrier
PROTEGEONS LA SANTÉ HUMAINE ET L'ENVIRONNEMENT	Limitons les pollutions et les gaz à effet de serre	Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture individuelle	Aménagement de la voirie (zones limitées à 30 km, pistes cyclables, voie partagée, etc.) Opération CAP vélo	Direction des services techniques CAP	En cours En cours 2009
			Remobiliser la communauté éducative autour du concept Carapatte Réutilisation des déchets végétaux pour pailler les massifs (paillage, BRF)	Direction des services à la personne et à la solidarité Direction des services techniques	En cours
	Réduisons les déchets	produire moins de déchets	Proposer une journée de broyage collectif par quartier (action proposée par l'atelier habitant) Mise à disposition d'éco composteurs auprès des habitants	Association - habitants Direction des services techniques - CAP	2009 En cours
			Proposer aux habitants de s'engager à réduire leurs déchets	Mission agenda 21 – habitants - CAP	Etude 2009
			Intégration de la gestion des déchets dans les documents d'urbanisme	CAP - urbanisme	2009
	Préservons les ressources naturelles	mieux trier les déchets	Edition de fiches déchets illustrées (action proposée par l'atelier habitant)	CAP	2009
		Utiliser et préserver les ressources naturelles renouvelables	Organiser une collecte sélective des déchets organiques action proposée par l'atelier habitant	CAP	Etude 2009
	Protégeons la biodiversité		Promotion de la récupération des eaux de pluie auprès des habitants (action proposée par l'atelier habitant)	Habitants - Mission agenda 21	2009
			Acquisition de parcelles dans les vallées sèches	Conservatoire régional des espaces naturels	En cours
			Fiches de randonnées pédestres dans les vallées sèches	Direction de la Communication, de l'intercommunalité et de la citoyenneté	2010
	Préserver les espèces d'arbres fruitiers locaux	Protéger et gérer la mare de l'Ormeau (coupe des ronces, curetage de la mare, définir un périmètre de protection) Création d'un verger conservatoire	Direction des services techniques Habitant - association	2009 2009	